ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

DIX-HUITIÈME ANNÉE

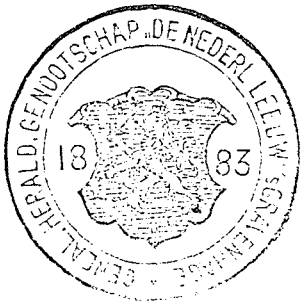

PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
45, rue des Acacias, 45

1905

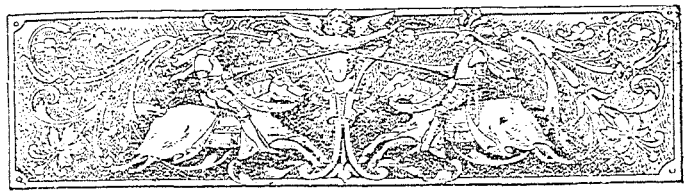

LA CROIX DE JÉRUSALEM

DANS LA NUMISMATIQUE SUR LES SCEAUX ET DANS LE BLASON

I

RECHERCHES SUR LES ORIGINES DE LA CROIX DE JÉRUSALEM

Au Congrès annuel de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu en 1903 à Angers s'est ouvert un débat fort intéressant et qui ne paraît être point encore clos (1), puisque une nouvelle discussion s'est engagée sur le même objet

(1) L. DE FARCY, *La Croix d'Anjou*. 32e Congrès de l'Afas (section d'archéologie), compte-rendu p. 420 et 2e partie, p. 1304. Cf. aussi l'article publié par M. Moranvillé dans la Bibliothèque de l'Ecole des chartes, sous le titre : *Il n'y a pas de croix de Lorraine*.

en Sorbonne pour le Congrès des Sociétés savantes de 1904 (1).

Il s'agissait de la croix patriarcale ou métropolitaine à double traverse, connue en héraldique sous le nom de croix de Lorraine, de Hongrie, que les Angevins, non sans raisons, revendiquaient comme ayant l'Anjou pour pays d'origine.

Bien que cette croix ait aussi été appelée croix de Jérusalem, ce n'est point d'elle dont il sera question dans la présente étude, mais de la croix potencée, cantonnée de quatre croisettes dite croix de Jérusalem ou du Saint-Sépulcre.

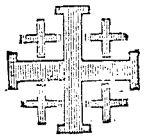

Les origines de cette pièce héraldique sont fort obscures et aucune des explications données jusqu'à maintenant n'est satisfaisante, car nulle documentation n'appuie ces thèses échaffaudées sur le terrain mouvant du symbolisme.

Ainsi, un de nos savants les plus versés en archéologie orientale a émis l'opinion que la croix potencée dérivait d'un des signes les plus anciens de l'humanité, de la croix gammée (ainsi nommée parce que chacune de ses branches forme le caractère grec Γ gamma).

Ce signe appelé *svastika* par les Indiens a été rencontré sur les monuments des plus antiques civilisations en Europe, en Asie et jusqu'en Amérique depuis l'époque mycénienne jusqu'au XVe siècle

(1) Chanoine CHERRIER, *La Croix de Lorraine en Provence*, (section d'archéol.) séances des 7 et 8 avril 1904.

de notre ère et M. Fréd. Houssay pense qu'il dérive de la représentation du poulpe (1).

D'autre part, notre érudit collègue M. Emile Perrier nous a signalé dans un traité d'héraldique par M. Bouton une explication de la croix potencée qui consiste à voir dans la dite croix, un peu déformée, plusieurs monogrammes.

Dans H, I, E, H I E

se trouvent, en effet, les lettres qui sont les trois initiales de rusalem.

Avec un peu de bonne volonté et en prenant des S à angles droit dans le dit signe ou IESHVS et chrétien I. H. S.

on peut trouver aussi le nom de HIESVS même le monogramme (*Jesus homine Salvator*)

Malheureusement tout cela est plus ingénieux que scientifique, aussi ai-je pensé qu'il convenait d'abandonner la voie des rébus, hyéroglyphes et symboles et d'orienter mes recherches vers des monuments authentiques et datés : les monnaies, les sceaux, le blason, les insignes chevaleresques.

Un chapitre a été consacré aux résultats des recherches entreprises dans chacune de ces branches iconographiques. De là, les divisions suivantes de ce travail : La croix de Jérusalem dans la numismatique, sur les sceaux, dans le blason et sur les insignes.

Dans cette préface, nous exposerons à grands traits la synthèse de notre enquête, faite aux

(1) Les idées d'évolution dans l'antiquité et dans le moyen-âge. (Bulletin de l'AFAS : n° 7. août 1904).

sources les plus autorisées comme il ressort de la bibliographie mentionnée plus loin et aidé du précieux concours que m'ont prêté mes savants collègues du Conseil Héraldique de France M. le vicomte de Poli, Mme la comtesse de Villaret, les comtes Couret et de Peretti della Rocca, MM. de Odriozola, Perrier, de Marin, Tiersonnier, etc.

La croix de Jérusalem *telle que nous la connaissons* n'est peut-être pas aussi ancienne qu'on a été porté à le croire.

Etait-elle connue du temps de Godefroy de Bouillon, le fondateur du royaume latin d'Orient, comme l'indiquent certains historiens ? C'est possible, mais rien ne le prouve à moins que l'on admette que la tradition tient lieu de preuve (1). Les premiers croisés n'arborèrent à la conquête de Jérusalem que la croix simple rouge sur les boucliers d'acier poli (croix de gueules sur argent) (2) qui devint les armoiries de la cité et du nouvel état de Jérusalem.

Peu après apparaît sur les deniers des rois et princes chrétiens de Palestine pendant les XIIe et XIIIe siècles la croix patriarcale ou de Lorraine, appelée quelquefois pour cela croix de Jérusalem. La sigillographie des patriarches offre un emblème identique à la même époque et le Saint-Sépulcre lui-même ne devait point posséder d'autre signe

(1) Voir à l'article Bourbon-Busset ce qui se rapporte aux armoiries de Godefroy de Bouillon.

2) L'usage des armoiries ne remonte qu'aux croisades.. C'est l'époque des armes simples, des écus meublés de pièces dites honorables. Les villes maritimes du midi de la France par où s'effectua l'exode des croisades prirent, comme Jérusalem, une croix simple : exemple : Marseille, *d'argent à la croix d'azur* ; Toulon, *d'azur à la croix d'or.*

propre, puisque c'est encore la croix à double traverse que portaient les chevaliers au XIIe siècle et que portent actuellement les Sépulcrines de Charleville (Ardennes) et les chanoinesses espagnoles de Saragosse (1).

La plus ancienne représentation que j'aie rencontrée de la *croix potencée* est au revers de monnaies de l'empereur Tibère-Constantin (582-602) où cette croix s'élève sur des degrés (2) et sur une monnaie de l'empereur Constantin V (741-75) où ce monarque tient à la main droite un sceptre terminé par une croix potencée (3).

Or, chose curieuse, c'est sur le sceau d'un empereur titulaire de Constantinople (Philippe de Tarente) et quatre siècles plus tard, exactement en 1282, que l'on voit une des premières représentations de la croix potencée *avec ses 4 croisettes*, d'où il paraîtrait vraisemblable que la dite croix fut un signe byzantin et non palestinien.

Je dois faire remarquer cependant que la croix de Jérusalem, aussi avec croisettes, apparaît pour la première fois cinq ans plus tôt (1277) sur les monnaies d'or du comte de Provence qui prenait le titre de roi de Jérusalem et qu'on ne la rencontre sur le monnayage de Terre-Sainte qu'en 1304 et 1319 presque simultanément à Chypre et à Chio.

La croix potencée simple se rencontre aussi dans les armes de l'ordre des chevaliers Teutonniques fondé vers 1188 au cours de la croisade de l'empereur Frédéric Barberousse : *d'argent à une croix*

(1) Voir, au chapitre consacré aux insignes, ce qui est dit de la croix des chanoines et des chevaliers du S. Sépulcre.
(2) De Barthelemy, *Atlas de numismat. ancienne*, n° 149.
(3) *Ibid.* — planche 1, n° 20.

pattée de sable chargée d'une croix potencée d'or et, en cœur, sur le tout l'aigle impériale de sable (1).

En l'état, il est impossible de conclure d'une façon certaine sur l'origine de la croix de Jérusalem ni même de serrer la question de plus près et je m'estimerais très heureux si ce modeste travail pouvait contribuer à faire avancer un problème dont la solution me paraisssait pouvoir être trouvée à Rome ; mais celui des archivistes du Vatican qui connaît le mieux les trésors confiés à sa garde a bien voulu, sur la prière d'une haute personnalité dont l'influence m'a beaucoup aidé en cette circonstance, faire des recherches sur l'origine de la croix de Terre Sainte ; elles ont été complètement infructueuses, comme celles tentées dans le même dépôt par deux des plus savants héraldistes romains, MM. les comtes Pasini-Frassoni et Capogrossi.

Faut-il voir dans l'apparition des quatre croisettes cantonnant la croix potencée un symbole, un mystère du blason, comme disaient les vieux héraldistes ?

(1) MICHAUD, *Hist. des Croisades*, I. I, p. 497.

Dans une bulle du 22 février 1191 le pape, en confirmant les statuts de l'ordre Teutonique, ajouta que les chevaliers seraient vêtus d'un habit blanc sur lequel on coudrait une croix noire de la forme de celle des chevaliers de Saint-Jean.

Puis, Philippe-Auguste, roi de France, accorda au grand maître l'honneur de porter des fleurs de lys aux quatre extrémités de la dite croix, mais les chevaliers n'usèrent pas de ce privilège.

Michaud affirme qu'en récompense d'un grand service rendu à Jean, fils de Henri, roi de Jérusalem, ce prince permit aux chevaliers de porter sur leur habit blanc une croix potencée d'or qui étaient les propres armes du royaume de Jérusalem.

Ce fait doit se placer entre 1192 et 1197.

Malheureusement Michaud ne cite pas la source où la puisé ce renseignement.

Représentent-elles les quatre principales églises de Palestine, Sion, Nazareth, Bethléem et Béthanie groupées autour de celle du Saint-Sépulcre ou bien, l'ensemble de la figure signifie-t-il le bois de la Rédemption (la grande croix) rayonnant sur les quatre parties du monde connues des anciens, comme le soutient un de mes honorables collègues dans l'ordre du Saint-Sépulcre ?

Je ne le pense pas et il me semble plus admissible d'invoquer un simple but d'ornementation. L'art a, comme la nature, horreur du vide et l'image que l'on obtient en comblant les cantons d'une croix simple est toujours plus séduisante que lorsque les quartiers sont vides.

De plus, les graveurs de sceaux et de coins monétaires des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, tant en Europe qu'en Palestine, paraissent avoir adopté cette règle puisque les croix sont toujours cantonnées de besants, d'annelets, de lettres, d'étoiles, d'aigles, de cornets, de fleurs de lys et aussi de croisettes (1).

En cela, les artistes du Moyen-Age n'ont fait qu'imiter les orfèvres Mérovingiens qui ont produit des bijoux à la croix cantonnée de quatre annelets (2) et avaient été à leur tour devancés dans le choix de ce motif ornemental par la tribu gauloise des Volces dont les monnaies offrent une croix cantonnée de rouelles, de globules, haches, croissants ou annelets (3).

(1) Cf. notamment BLANCARD, *Op. cit.* pl. 25.

(2) DE VESLY, *Bull. de la Soc. d'Emulation de Rouen*, 1903, p. 148.

(3) A. DE BARTHÉLEMY, *Monnaies antiques*, atlas, fig. 382 387 et *Atlas* d'H. DE LA TOUR.

Des monnaies barbares de Rhodes à la croix présentent aussi les mêmes dispositions. (*Ibid.* fig. 432.)

*
* *

S'il est impossible d'apporter dès maintenant une solution définitive à l'intéressant problème de l'origine de la croix de Jérusalem, au moins les investigations poursuivies dans ce but m'ont permis de trancher plusieurs questions de détail touchant la raison d'être de cette pièce héraldique dans la plus grande partie des armoiries de communautés ou de familles décrites plus loin. Ce qui n'avait pas encore été fait.

II

LA CROIX DE JÉRUSALEM

DANS LA NUMISMATIQUE

Monnaies des Princes Latins de Terre Sainte

La croix qui figure au revers des monnaies des plus anciens princes latins de Terre Sainte et les accessoires qui l'accompagnent dès la fin du XIe siècle ne diffèrent en rien du motif adopté depuis longtemps dans le monnayage européen.

C'est sous Baudoin Ier comte d'Edesse, roi de Terre Sainte, la croix cantonnée de caractères appartenant au nom du souverain (B. A, Δ. N.) ou une croix latine sur 2 degrés cantonnée de groupes de globules, ou bien encore la croix patriarcale dite croix de Lorraine, accompagnée de globules, d'olives ou d'un simple besant (1).

(1) G. SCHLUMBERGER. *Numismatique de l'Orient latin.* Paris, Leroux, 1878, planche I.

De Baudoin II à Bohémond IV princes d'Antioche c'est-à-dire de 1100 à 1232, c'est d'abord la croix patriarcale ou métropolitaine ou encore la croix latine rayonnante et pommetée et ensuite la croix ordinaire ou pattée cantonnée tantôt de besants, d'annelets, de croissants seuls ou combinés en nombre variable (1).

Le revers des monnaies des rois de Jérusalem d'Amaury Ier à Jean de Brienne (1162-1225), offre les mêmes dispositions. A signaler, au droit de deniers de billon d'Amaury, la représentation de la coupole du Saint-Sépulcre (2).

Les deniers des comtes de Tripoli, de Jaffa, d'Ascalon (1109-1287) sont marqués à la croix pattée, quelquefois cantonnée d'un nombre variable d'annelets (3).

En Palestine, la croix de Jérusalem se rencontre pour la première fois sur les monnaies des rois de Chypre, mais non au début de cette dynastie (4).

En effet, les séries de Guy, d'Amaury, de Hugues 1er et d'Henri 1er de Lusignan (1192 à 1253) n'offrent que des motifs empruntés à l'Europe: au droit, châtel tournois, étoile à 8 rais ou portail génois ; au revers, croix pattée, cantonnée tantôt de 4 besants, tantôt de 2 besants et de 2 croissants (5).

Donc jusqu'ici aucun symbole local dans l'ornementation de la monnaie latine en Palestine, sauf toutefois la représentation du Saint-Sépulcre déjà

(1) SCHLUMBERGER. pl. II n° 18.20, pl. III 1 à 20 et pages 51 à 59.
(2) *Ibid.* pl. III 19 à 31 et pages 85 et suiv.
(3) *Ibid. Op. cit.* pl. IV. et pages 101-107.
(4) Comme on le verra plus loin, cette croix apparait sur le monnayage provençal dès 1277.
(5) *Ibid.* pl. VI, 1 à 12 et p. 183.

citée, mais sous Amaury, prince de Tyr, frère du roi, usurpateur de la couronne, apparaît la croix de Jérusalem. Elle figure au droit d'un gros avec la légende † HENRIC'IRH'ME CIPRI REX. Revers lion de Chypre † AMALRIC' GVB' NATOR CIPRI (1).

Le centre de la croix est occupé par un petit carré et les 4 croisettes sont pattées.

A partir de cette époque (1304-10) et jusqu'à Catherine Cornaro (1489) (2) tous les rois de Chypre conservent la croix de Jérusalem dans leur monnayage sans changement important. A peine peut-on citer comme variétés, des gros et demi

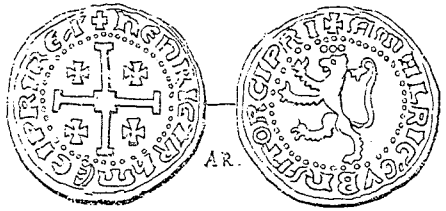

gros d'Amaury où le symbole en question, au lieu d'occuper tout le champ de la pièce, est figuré dans un écu parti avec le lion des Lusignan (3) ; puis, des deniers de billon offrant une simple croix pattée ou cantonnée d'une seule croisette au 2e quartier (4).

Deux sixains chypriotes attribués à Janus ou à Jean II (1398-1458) ont, au revers, la croix de Jé-

(1) SCHLUMBERGER, pl. VI, 17 et p. 190.
(2) *Ibid. Op. cit.* pl. VIII. 1 à 3 et page 204, et suppl. p 11 12 et pl. XX. fig. 10 à 19.
(3) SCHLUMBERGER, *Op. cit.* pl. VI, 18, 19 p. 191 et pl. XIX fig. 8. A partir de cette époque la croix de Jérusalem ne figure plus au droit mais au revers des monnaies.
(4) *Ibid.* pl. VI 23, 26 et pl. VII. 9.

rusalem cantonnée seulement de 3 croisettes et et du différent I au 3e canton (1).

Enfin, le British museum possède un gros de Jacques II où la croix de Jérusalem du revers est en tout semblable au type héraldique actuel, mais la grande croix offre cette particularité qu'elle est ombrée par des hachures obliques dans deux sens différents sur chacune de ses branches dont l'une serait, suivant les conventions du blason, de sinople et l'autre de pourpre, mais il ne faut pas attacher une telle portée à ce fait qui ne paraît être qu'une fantaisie du graveur (2).

Il convient de noter en passant que les 4 croisettes ne cessent d'être pattées que sous Hugues IV (1324-59) (3).

A la chute des Lusignan (1489) et sous la domination vénitienne la croix de Jérusalem disparaît des monnaies de Chypre ; on revient à cette époque à la croix non potencée cantonnée d'olives ou de besants.

On retrouve dans le monnayage de l'Orient Latin un autre exemple de l'emploi de la Croix de Jérusalem sur une pièce d'argent frappée par les Gênois Martin et Benoît II Zaccaria (entre 1314 et 1319) seigneurs de Chio, représentant au droit l'enceinte de cette ville et au revers la croix de Jérusalem avec ses quatre croisettes *potencées*. Une monnaie d'or des mêmes seigneurs porte au revers une simple croix potencée, tandis qu'un gros présente le même genre de croix centrée d'un petit carré et cantonnée de 4 globules (4).

(1) SCHLUMBERGER, Suppl. p. 13 et pl. XX. numéros 21, 22.
(2) *Ibid. Op. cit.* pl. XIX. 10 p. 202.
(3) *Ibid.* p. 194 et pl. VI, fig. 25.
(4) *Ibid.* pl. XIV et page 413 et suppl. p. 16 et pl. XXI, fig. 10.

La croix de Jérusalem apparaît donc pour la première fois sur le monnayage franc de Syrie au commencement du XIVe siècle et presque simultanément (entre 1304 et 1319) à Chypre et à Chio, sans qu'il soit possible de préciser davantage, tandis qu'en Provence on la rencontre dès 1277 sur les monnaies de Charles Ier frère de saint Louis.

Monnaies des Comtes de Provence, rois de Jérusalem, etc.

A partir de Charles Ier (et en 1277) jusqu'à Charles III (1481) dernier comte de Provence, tous les souverains de ce pays qui portèrent le titre de rois de Jérusalem firent figurer sur leurs monnaies la croix qui nous occupe.

On la trouve le plus souvent, comme sur leurs sceaux, dans un écu parti de Jérusalem et parti de Provence-Sicile sous Charles Ier (1), Charles II, Robert, Jeanne, Louis II en Provence et à Aquila — Louis III.

René et son successeur Charles III ont ladite croix dans un des nombreux écartelages de leur blason.

(1) Voir notamment les saluts et demi-saluts d'or de ce prince dont nous donnons ici une reproduction due à l'obligeance de M. Gustave Martin, conservateur du Cabinet des médailles de Marseille.

Variétés : Jeanne et son mari Louis de Tarente et aussi Louis II ont frappé des pièces d'argent et de bronze où la croix de Jérusalem, quelquefois non potencée occupe seule tout le champ du revers.

Monnaies seigneuriales de Provence.

Dans ces monnaies, je ne connais qu'une pièce de bronze d'Anne de Lorraine femmme de René de Nassau (1544 ?), qui présente au revers la croix de Jérusalem ; elle y occupe tout le champ et présente la particularité d'avoir les potences très prolongées.

Provence royale.

Les rois de France héritiers des comtes de Provence ont perpétué dans leur monnayage certains types provençaux de l'époque comtale destinés sans doute à circuler dans cette province où ils devaient avoir la faveur du public.

C'est ainsi que l'atelier d'Aix frappa pour Charles VIII des livres tournois et pour François Ier et Henri II des liards appelés en Provence *patacs* où la croix de Jérusalem occupe tout le champ de la pièce.

Après Henri II cette croix disparaît pour toujours des monnaies françaises.

Italie et Autriche.

Savoie. — Charles Ier duc de Savoie, ayant hérité du titre de roi de Chypre à la mort de Charlotte de Lusignan (1487), fit figurer désormais la

croix de Jérusalem dans les écartelages de ses armes qui occupent le revers de la monnaie. De même firent ses successeurs ducs de Savoie et de Piémont, rois de Sardaigne, Chypre et Jérusalem jusqu'à Charles-Félix (1830) (1); mais depuis le règne de Victor-Emmanuel Ier, la monnaie italienne ne porte plus à la légende les titres de roi de Jérusalem et de Chypre (2).

Toscane. — Le titre de *rex Hierusalem* a été aussi pris sur les monnaies par les grands ducs de Toscane de la maison d'Autriche-Lorraine et notamment par François III (1738), Léopold (1769), Ferdinand III (1824) et son fils Léopold II qui portèrent dans les nombreux écartelages de leur écu, la croix de Jérusalem au revers des monnaies (3).

Deux-Siciles. — Les Bourbon-Naples jusqu'à François II (1859) ont pris sur leurs monnaies les armes et le titre de rois de Jérusalem.

Autriche. — L'empereur d Autriche porte actuellement le même titre recueilli par héritage, mais il n'est pas fait mention de cette qualité sur les espèces qu'il frappe.

Espagne.

Les monnaies espagnoles portent la croix de Jérusalem depuis que Alphonse V roi d'Aragon s'étant assuré la possession du royaume de Naples

(1) Bonneville, *Traité des monnaies d'or et d'argent*, etc. Paris, 1806.
(2) Est-ce parce que Chypre appartient maintenant à l'Angleterre ?
(3) Bonneville. *Op. cit.*

en 1435 prit en cette qualité le titre de roi de Jérusalem (1).

Aussi, cet emblème figure d'une façon à peu près constante et sans grande variante, dans le type, sous ses descendants notamment sur des pièces d'or de Ferdinand Ier, de Jeanne la Folle et de son fils Charles-Quint, de Philippe II à Philippe V. A la fin du XVIIe siècle, la croix potencée occupe tout le champ de la pièce et les croisettes sont remplacées par des fleurons, des quartefeuilles et plus tard par les quartiers actuels d'Espagne (2).

III

LA CROIX DE JÉRUSALEM SUR LES SCEAUX

Les rois effectifs de Jérusalem ne paraissent pas avoir fait figurer sur leurs sceaux la croix potencée qu'on ne rencontre jamais sur leurs monnaies, comme il vient d'être dit.

Le revers de leurs bulles de plomb et notamment celles d'Amaury Ier offrent la représentation de la coupole de l'église du Saint-Sépulcre (3).

Le sceau de l'empereur Frédéric II (1237) ne pré-

(1) Les séries provençales du cabinet de Marseille comprennent 7 pièces d'argent ou de cuivre d'Alphonse V d'Aragon à l'écu écartelé de Jérusalem et d'Aragon (nos 271 à 277).
(2) A. Heiss, *Monedas hispano-cristianas*, 1869, et Bonneville. *Op. cit.*
(3) De Vogüé, *Eglises de la Terre Sainte*, p. 184. Cf. aussi Paoli.
Idem. Revue Numismat. 1864, p. 276, pl. XIII, 1.

sente que l'image du roi assis avec légende et, dans le champ, REX.IERLM (1).

Quant aux souverains appartenant à la première maison d'Anjou ou à celle de Lusignan, s'ils portèrent la croix de Jérusalem sur leurs monnaies, on ne la retrouve nulle part dans leur sigillographie.

Les bulles des Lusignan offrent au droit : le prince et au revers un château à 3 tours ou un portail (2).

***

C'est aussi en vain que l'on rechercherait la pièce héraldique qui nous occupe dans les sceaux du XIIe au XIVe siècle des patriarches de Jérusalem. La description qui suit des sceaux de trois de ces dignitaires en fournit une preuve suffisante.

GUILLAUME (1137), patriarche assis, bénissant de la main droite, tenant un tau à la gauche : dans le champ, 2 roses.

† SIGILLUM WILELMI PATRIARCHE.

Revers : l'ange au tombeau avec un groupe de personnages debout.

† SEPULCRUM DOMINI NOSTRI HSV.XPI

(1) BLANCARD, *Iconographie des sceaux et bulles des archives de B. du R.*, Marseille, 1860, pl. I, n° 2.

(2) DOUET D'ARCQ, *Invent. des sceaux des archives nationales*, n°s 11802 à 11805.

Autre GUILLAUME (1265), patriarche assis, et bénissant, tenant sa croix patriarcale de la main gauche.

† S. GUILLERMI... PATRIARCHE HIEROSOLIMITANI.

Revers : le Saint-Sépulcre.

† SEPULCRUM CHRISTI VIVENTIS.

PIERRE (1317). Au centre l'Ange au tombeau recevant les saintes femmes. Au haut le Christ en croix, etc. Au bas le patriarche à droite à genoux, les mains jointes entre 2 croix patriarcales.

S... SCE IEROSOLIMITANE ECCLIE (1).

En France, les sceaux des établissements et des églises portant le titre du Saint-Sépulcre offrent, comme on va le voir par les descriptions suivantes, le même sujet plus ou moins modifié.

Dans ses *Remarques sur la sigillographie du Catalogue du musée de Moulins*, M. Philippe Tiersonnier décrit et commente comme suit le sceau d'un prieuré du S. Sépulcre appendu à une charte de l'an 1240.

Fragment de sceau rond de 40 mill. arch. nationales S. 5171, n° 105.

Les Saintes Femmes et l'ange au tombeau du Christ.

† S. CONVENTV.....VLCRO
Sigillum conventus....Sepulcro.

Ce sceau a été attribué au prieuré du Saint-Sépulcre au Donjon. La charte seule pourrait nous fixer sur la situation géographique de prieuré en ques-

(1) DOUËT D'ARCQ, n°s 6281 à 6283.

tion. Existait-il bien au Donjon. Ne s'agirait-il pas plutôt du prieuré du S. Sépulcre de Jaligny ? (1)

Il existait, en effet, au commencement du XIVe siècle un prieuré de ce titre à Jaligny (diocèse de Clermont) dont Etienne de Montaigu était prieur en 1303. Voici le sceau de ce dignitaire tel qu'il figure appendu à une adhésion au procès de Boniface VIII.

Fragment de sceau ogival, de 50 mill. arch. nat. J. 909.

Les Saintes Femmes et l'ange au tombeau. Au-dessus un écu échiqueté, accosté à dextre d'une étoile à 6 rais, à senestre d'un croissant contourné (2).

S. S. MŌTISACVTI P...CRI MONAS.,.LIN

(Sigillum Stephani Montisacuti prioris sancti Sepulchri monasterii Jalinencis).

Ce prieuré qui existait au lieu dit le Moûtier lez Jaligny (commune de Thionne) était avant la Révolution occupé par des Bénédictins.

Antoine de Balzac docteur ès décrets qui en fut prieur commendataire en 1456 et 1478 et qui jouissait en même temps du prieuré d'Ambierle, chargea son blason (3) d'une *croisette* inscrite dans un petit écusson (4).

(1) *Bull. de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, t. XI, 1903, page 112 (n° 9440 de l'inventaire de Douët d'Arcq.

(2) *Ibid.*, p. 140 (n° 9531 de l'inventaire de Douët d'Arcq.

(3) *Ecartelé, au 1 et 4 à trois fermeaux; aux 2 et 3 à 3 sautoirs sous un chef chargé de 3 sautoirs.*

(4) TIERSONNIER, *Note sur les armoiries des Balzac d'Entragues*; Bulletin de la Société d'Emul. du Bourb. 1903

Le sceau de l'église du Saint-Sépulcre de Cambrai appendu à une charte de 1305 figure le Christ sortant du tombeau et, dans une crypte, trois personnages endormis ; contre-scel : un ange vêtu et ailé (1).

Celui du chapitre du Saint-Sépulcre de Caen de l'an 1226 présente un crucifix avec la légende *Sigillum capituli Sancti Sepulchri* et au revers un ange ailé assis sur un cercueil ouvert (2).

Enfin, des religieux prirent aussi sur leurs sceaux la représentation des Saintes Femmes et de l'ange au tombeau, comme Guillaume de BRIVES, moine qui scelle le 25 septembre 1249 un engagement pris, à Saint-Emilion, par Raimond VII, comte de Toulouse au cas où il ne se rendrait pas à la croisade (3).

***

En ce qui concerne les rois *honoraires* ou *in-partibus* de Jérusalem, ils ne portèrent pas tous dans leur écu la croix de Jérusalem, et cependant ce symbole constituait pour eux des armes de prétention d'une incontestable valeur aux besoins de leur cause.

Voici par ordre d'ancienneté la liste des prétendants, rois non-effectifs, souverains honorifiques de Jérusalem et de leurs alliés dont les sceaux offrent la croix potencée aux 4 croisettes.

Philippe, empereur de Constantinople en 1282

p. 299 et *Archives historiq. du Bourbonnais*, 1re année, p. 173 et 211.

(1) DOUET D'ARCQ, n° 8171.

(2) *Ibid*, n° 7134.

(3) *Ibid.* n° 9847.

portait au revers de son sceau les armes de Jérusalem (1).

Le sceau de *Catherine*, impératrice de Constantinople (1302), présente la reine debout sous une niche gothique, tenant à la main droite un sceptre fleurdelisé à dextre l'écu des Valois, à senestre celui de Jérusalem. Contre-sceau : écu parti de Valois et de Jérusalem (2).

Robert Ier. comte de Provence, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem. Ses premiers sceaux ne portent pas la croix de Jérusalem, mais elle apparaît la première fois sur le petit sceau de ce prince qui porte l'écu *parti de Jérusalem et de Provence-Sicile*, légende ✝ S. PARVV ROBERTI REG IERLM ET SICILIE, attenant à une procuration du 3 août 1313 (3).

La reine Jeanne, sur des sceaux allant de 1364 a 1380 est figurée assise contre une tenture à compartiments alternatifs de France et de Jérusalem. Au revers cinq écus disposés en croix dans des entrelacs partis de Jérusalem et de Provence-Sicile (4).

La croix de Jérusalem figure aussi sur d'autres sceaux de cette reine et de son mari Louis de Tarente (5) ; Louis Ier d'Anjou la porte aussi sur l'écu qu'il tient au bras dans un sceau de 1387 (6), tout

(1) Douët d'Arcq, *Op. cit.* n° 11829, prédécesseur Baudoin (1217) et Marie (1272) ne les portaient pas.
(2) *Ibid.* 11830.
(3) Blancard, *Op. cit.*, pl. XIII. n° 2. Les prédécesseurs de Robert, Charles Ier d'Anjou, Marguerite (1292), Charles II (1289, 1301), Marie (1295), Frédéric III (1306), ne prirent jamais sur leurs sceaux l'écu de Jérusalem (Cf. Douët d'Arcq, n° 11765 et suiv. et Blancard pl. X, 3 ; XI, 1 et 2 et XII, 1 et 2).
(4) *Ibid.* pl. XIV. n° 2. Douët d'Arcq 11.765 à 11.785.
(5) *Ibid.* pl. XV., nos 3 et 4 Id. Id.
(6) *Ibid.* pl. XVI. Id. Id. Id.

comme son successeur Louis II, sur le revers d'un sceau où figure aussi la dite croix sur la housse du cheval et, au droit du sceau, sur une tenture qui est derrière le roi assis sur son trône 1403-1415 (1).

Cette croix figure encore sur les sceaux des reines Marie (1384 et 1398) et Yolande en 1418 et 1424 ; on la trouve à profusion sur ceux de Louis III d'Anjou au droit et au revers en 1417 et 1431 (2) et sur tous ceux du roi René, tant comme comte de Provence que comme duc de Lorraine (3), d'Isabelle, de Charles III, de Charles du Maine neveu de René de 1435 et 1478 (4).

∴

On retrouve aussi la croix de Jérusalem sur les sceaux de :

Jean II duc de Calabre et de Lorraine, fils aîné du duc d'Anjou (1465) ; René II duc de Lorraine, fils de Ferri II comte de Vendémont (1486) ; Antoine, fils du précédent (1501) (5) ; des membres de la famille de Lorraine, les ducs de Guise et notamment Claude et Henri (1534, 1571) (6) ; le cardinal Jean de Lorraine en 1546, Charles, archevêque de Reims (1564), le cardinal Louis de Guise (1582) ;

(1) Blancard, *Op. cit.*, pl. XVII., nos 2 et 3., et XVIII n° 1.
(2) *Ibid.* pl. XVIII, nos 2 et 4 et pl. XIX.
(3) Lenormant, *Trésor de Glyptique.*, vol. II. planche XII.
(4) Blancard, pl. XX, XXI et XXII. Douët d'Arcq n° 11 78 précédents.
(5) Douët d'Arcq, nos 789 et suiv.
(6) *Ibid.* 1030, 1031.

vie celle de Mérindol
35 n. 62
Rg inclat
1.10.1884

Erric, évêque-comte de Verdun (1598) ; et Nicolas (1546), administrateur perpétuel des évêchés de Metz et de Verdun (1).

*
* *

Les empereurs d'Allemagne de la maison d'Autriche ont porté, sur les sceaux, le titre de rois de Jérusalem à la légende, et la croix dans les nombreux écartelages de l'écu de l'Empire à partir de : Charles VI (1712), et sous les règnes de François Ier (1752), Joseph II (1787), François II (1797) (2).

Ainsi ont fait : 1° les rois de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem. Victor Amédée II (1703) et ses successeurs (3) ; 2° les rois *d'Espagne et d'Aragon,* comme rois de Naples et partant de Jérusalem, notamment Ferdinand et Isabelle (1493). Charles-Quint (1516) (4).

Chapitre cathédral de la Major de Marseille.

Comme on le verra dans la partie de ce travail consacrée à l'Héraldique, les armes de ce chapitre ont toujours été d'azur aux cinq croix potencées d'or. Toutefois, les plus anciens sceaux de cette communauté (des années 1206, 1220, 1233 et 1346) ne renferment nullement ces armoiries qui n'apparaissent pour la première fois que sur un sceau ap-

(1) Douët d'Arcq. 6222, 6226, 6227, 6932 et 7071.
(2) *Ibid. Op. cit.*, numéros 10636 à 10.942.
(3) *Ibid.* 11.664.
(4) *Ibid*, 11.264, 11.266.

pendu à un instrument de 1550 et décrit ci-dessous, mais cela ne prouve aucunement que le blason du chapitre ne remonte qu'à cette époque, car il ne faut pas confondre sceau et armoiries, surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'individus mais d'une institution religieuse.

Ne constate-t-on pas l'absence complète de la croix du Saint-Sépulcre sur le sceau du grand maître actuel de cet ordre (1) ?

Désormais ne peut-on pas penser que les armoiries du chapitre de Marseille sont antérieures au XVIe siècle?

Puis, cette matrice servait peut-être depuis fort longtemps en 1550 ; le style de la gravure, sa forme et sa comparaison avec les matrices plus anciennes de la Major semblent autoriser cette hypothèse.

Voici la description de ce document iconographique :

Sceau ogival, légende en majuscules et minuscules gothiques et capitales romaines entre cordons † S. CAPITVLI sediS MasSILIE.

Dans le champ, la Vierge à mi-corps couronnée et tenant son fils nimbé sur son bras gauche ; au-dessous, un écu à une croix potencée, cantonnée de croisettes. Cire jaune. Double queue. Parchemin. La Major sac 3.

Collation par le prévôt et le chapitre de Marseille, de la sacristrie de l'église cathédrale en faveur de Pierre de Ragueneau. Marseille 1550 (2).

(1) Ce sceau, ogival, représente le Christ sortant glorieux du tombeau.
(2) Blancard (*op. cit.*, p. 163 et pl. 74 n° 9) a décrit et figuré ce sceau avant Albanès qui l'a reproduit dans son *Armorial des évêques de Marseille.*

On connaît ensuite deux sceaux du chapitre de la Major à la croix de Jérusalem ; le plus récent est de 1755. l'autre qui a servi pendant une vacance du siège épiscopal, en 1644, est très bien conservé ; il est sans légende et porte dans un champ ovale fermé par un grenetis, une croix égale [non potencée] cantonnée de croisettes (1).

***

Au XVe siècle, la Cour de justice de Marseille avait un sceau parti de Jérusalem et d'Anjou, qui était l'écu du comte de Provence avec légende : *Sigillum curie regie civitatis Massilie* (2).

***

La croix de Jérusalem ou des variantes de cette pièce figure aussi sur les six sceaux suivants :

Jean de Hanforde, capitaine du château de Vincennes en 1427, porte écartelé aux 1 et 4 de 3 croissants aux 2 et 3 d'une croix cantonnée de 4 croisettes recroisettées (3).

Léonard de Tibertis, prieur des Hospitaliers de Venise en 1315, portait sur son sceau 2 écussons, dont un écartelé au 1 et 4 fascé, au 2 de Jérusalem au 3 au lion (4).

Arnaud Sabatier, évêque de Riez en 1333.
Légende entre grenetis et majuscules gothiques (l'U est romain).

(1) Evêché. Officialité. Blancard, *Op. cit.* p. 162 et pl. 74. n° 5.
(2) Douët d'Arcq, n° 4567.
(3) *Ibid.* n° 5342.
(4) *Ibid.* 9943.

S. ARNAVDI : DEI : GRA : EPI : REGENSIS

[Sceau ovale]. Dans le champ, sous un dai gothique, l'évêque, debout portant la crosse tournée en dehors et accosté de l'écu de ses armes qui sont *écartelées, aux 1er et au 4e, à la croix de Jérusalem : au 2e et 3e à une aigle déployée* (1).

Jean de Rouen, chanoine d'Angers en 1354 : écu à la croix vidée, cantonnée en chef de 2 annelets, et en pointe de 2 croisettes (2).

Officialité d'Orléans, Année 1279. Au droit évêque debout à mi corps mitré, crossé et bénissant ; au revers, croix cantonnée au 1 et 4 d'une crosse, aux 2 et 3 d'une croisette (3).
Le diocèse d'Orléans renfermait une église du du Saint-Sépulcre à Saint-Samson.

Sanchez, Fernand, notaire-mayor du roi de Castille en 1336, portait sur son sceau, en forme d'étoile à 8 rais, *une croix enhendée et vidée, cantonnée de quatre croisettes enhendées et vidées* (4).

(1) Blancard, *Op. cit.* p. 174 et pl. 77, n° 8. L'empreinte de ce sceau en cire rouge (fonds de Malte) tient à une notification par Arnal ou Arnaud, évêque de Riez, aux clergés d'Apt et de Gap, d'une bulle de Jean XXII donnée à Avignon le 6 des ides d'octobre et la 4e de son pontificat, contre les usurpations et détentions des biens de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Avignon, 20 novembre 1333. Voir, au chapitre consacré à l'héraldique, ce qui est dit des armes de la commune Sainte-Croix de Verdon.
(2) Douët d'Arcq, 7721.
(3) *Ibid*, 7000.
(4) *Ibid.*, n° 11,297.

IV

LA CROIX DE JÉRUSALEM DANS LE BLASON

Bien que peu répandue dans le blason la croix de Jérusalem n'y est pourtant pas rare, et l'on peut approximativement évaluer à 300 pour les pays latins le nombre d'écus qui la renferment (1).

Aussi serait-il intéressant de posséder un jour un catalogue des familles d'Europe portant ou ayant porté cet emblème dans leurs armes : ce travail aiderait à l'identification et à l'histoire de monuments appartenant à l'épigraphie héraldique sur pierre, vitraux, peintures, tentures, sceaux, médailles, manuscrits, etc. (2).

Je ne puis que marquer ici ce *desideratum*, souhaiter qu'il soit répondu à l'appel qui en découle et me contenter pour prouver l'utilité d'un tel travail, de donner ci-après la description de plus de cent blasons aux croix hyérosolomitaines relevés un peu partout, mais plus particulièrement dans ma région, en Provence où l'emblème dont il s'a-

(1) Les 40 volumes de l'*Armorial général* de d'Hozier en ont fourni 98 à M. le comte de Peretti della Rocca qui a bien voulu effectuer à notre intention le dépouillement de ce recueil.

(2) On rencontrera plus loin, au sujet des Patac et d'un recueil anonyme de la bibliothèque de Marseille, un exemple des services que peut rendre l'héraldique à la bibliographie.

git paraît avoir été plus répandu que dans n'importe quelle province de France (Paris excepté) à cause des souverains communs qu'eut ce pays avec Jérusalem et aussi par la raison qu'il entretint de tous temps, par le port de Marseille, des rapports militaires religieux commerciaux et maritimes des plus suivis avec la Syrie (1).

Cela explique le grand nombre de chevaliers du Saint-Sépulcre fourni par la Provence (ce nombre représente du XVIe au XVIIIe siècle le 15 0/0 des effectifs de l'ordre), et la présence plus fréquente dans les armes bourgeoises de négociants, d'armateurs et de navigateurs que dans les écus nobles des croix de Jérusalem.

Pour rendre plus claire la nomenclature des blasons qui figurent ci-après, comme documentation, j'ai préféré, à l'ordre alphabétique par noms de famille, un classement qui m'a permis de les grouper en cinq catégories, savoir :

1° Rois de Jérusalem, leurs alliés et leurs concessionnaires.
2° Armes parlantes.
3° Chevaliers du Saint-Sépulcre.
4° Pèlerins.
5° Divers.

(1) Les 117 blasons français mentionnés dans ce travail se répartissent au point de vue géographique comme suit : Paris 59, Provence 26, Flandres 4, Languedoc, Bourbonnais et Soisonnais 3 (pour chaque province), Alsace, Lyonnais, Normandie et Orléannais 2 pour chaque province, Bretagne, Bourgogne, Dauphiné, Gascogne, Guyenne, Limousin, Poitou, Touraine, Versailles, Auvergne, la Rochelle 1 par pays.

Le Béarn, la Champagne, Bourges, la Lorraine et la Picardie n'en comptent aucun.

Ici une remarque doit prendre place touchant la distinction qui me paraît devoir être faite — peut-être pour la première fois — entre les armes de Jérusalem et celles du Saint-Sépulcre.

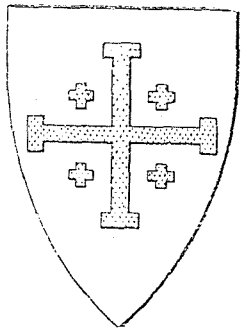

Pour Jérusalem, les cinq croix sont d'or sur champ d'argent : ce sont des armoiries à *enquerre* tandis que celles du Saint-Sépulcre sont conformes aux règles du blason puisque les croix sont de gueules sur argent (1).

Cette distinction est nettement établie si l'on veut bien remarquer que les rois effectifs ou *honoraires* de Jérusalem, leurs descendants et alliés ainsi que les familles illustres ou les villes auxquelles ils ont concédé (2) cette pièce héraldique sont seuls à porter les croix à enquerre, alors que les croix de

(1) L'insigne de l'ordre du Saint-Sépulcre comporte aussi les cinq croix de gueules, rappelant par leur couleur le sang du Christ.

(2) Dans ces armes concédées les croix sont toujours d'or et le champ d'argent, exceptionnellement de gueules ou d'azur.

gueules ornent les blasons de chevaliers du Saint-Sépulcre.

Toutefois, cette différence entre les armes de Jérusalem et celles du Saint-Sépulcre ne semble dater que du milieu du XVIIe siècle puisque antérieurement et accidentellement après cette époque des chevaliers de l'ordre hyérsolomitain, prirent le chef à enquerre de Jérusalem (Ex. Joubert, Berthaut), ou encore les croix d'or ou de sable sur champs de gueules ou d'argent (Ex. Meretz et Eydoux).

Il est aussi des chevaliers qui ne firent jamais figurer leur insigne dans leur blason (Ex. Broquery, Affagart) ; d'autres, comme Jean d'ALBERIA, en firent un ornement extérieur de leur écu.

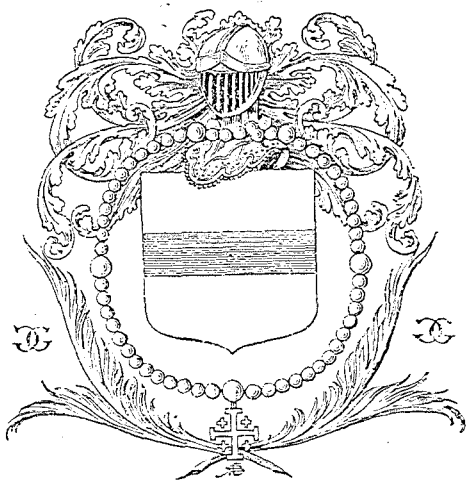

Armoiries de Jean d'ALBERIA, chevalier du Saint-Sépulcre.

1° Rois de Jérusalem et leurs alliés. Armes concédées.

Non seulement toutes les maisons souveraines d'Anjou, Lorraine, Aragon, Savoie, etc., portaient sur leurs sceaux et sur leurs monnaies les armes de Jérusalem pour affirmer leurs droits à la possession de ce royaume *in partibus*, mais ce quartier entrait aussi dans la composition du blason de leurs

branches collatérales et dans celui des grandes familles qui s'alliaient à elles.

On peut citer notamment comme ayant usé de ce privilège les comtes d'Harcourt et d'Armagnac, anciennes branches de la maison de Lorraine (1).

(1) Baron et Playne. *L'Art héraldique*, *1695*. Planche en face, p. 196, écusson d'Armagnac, et planches héraldiques gravées par Polin (XVIIe s.), blason du comte d'Harcourt, grand écuyer de France.

Les princes Piccolomini qui ajoutèrent à leur écu les quartiers d'Aragon, de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem à la suite du mariage contracté en 1463 entre Antoine P et Marie, fille de Ferdinand Ier, roi d'Aragon et de Naples.

Les d'Anjou, marquis de Saint-Cannat en Provence, portaient : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur semé de fleurs de lys d'or ; au lambel à 3 pendants de gueules, qui est Anjou-Sicile ; aux 2 et 3 de Jérusalem* (1).

De la Loë, Charlotte-Louise, femme de Charles de Lusignan, marquis de Saint-Gelais : écartelé au I et IV contre écartelé au 1er de Jér. au 2e fascé d'arg. et d'az. de 10 pièces au lion de g. couronné d'or, au 3e d'or au lion de g. au 4e d'arg. au lion de g. couronné d'or ; au IIe d'azur à la croix de Jér. d'argent au III d'or au lion d'azur lampassé, armé et couronné de g. sur le tout fascé d'argent et d'azur de 10 pièces (2).

De Lusignan de Saint-Gelais, Léon, chevalier seigneur de Sétigné, portait comme ci-dessus (3).

De Lusignan de Saint-Gelais, Jeanne, femme d'Auguste Poussard, seigneur d'Arguitard, portait comme ci-dessus (4).

De Bouliers, Joseph, des barons de la Tour d'Aigues s^r de Vaugines : *gironné de 8 pièces* d'Anjou-Sicile et de Jérusalem ; sur le tout, d'argent au

(1) P. Anselme.
(2) D'Hozier, *Paris*.
(3) Ibid. *Poitiers*.
(4) Ibid. *La Rochelle*.

chef de gueules qui est Bouliers (1) (concession des Comtes de Provence).

ORDO EQVITVM CYPRI.

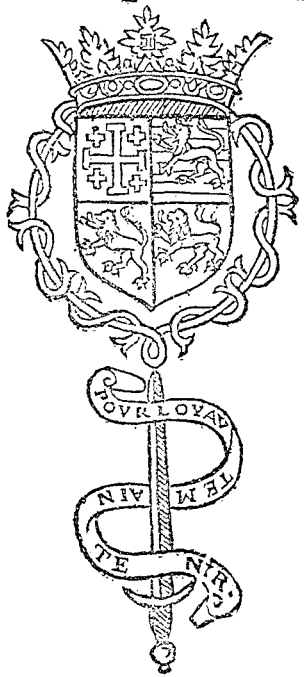

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE : *d'or à 4 pals de gueule* (qui est d'Aragon) *au chef tiercé de Jérusalem, d'Anjou et de Sicile.* (Concession des comtes de Provence dont Aix était la capitale 1424 et 1431. Arch. des B. du R. B. 5. f° 79.)

(1) D'HOZIER, *Provence.*

DE GRIGNAN, Balthazar, chevalier de Malte de la langue de Provence en 1634 : *de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux croix de Jérusalem de même et en pointe d'une rose d'argent* (1).

DE BOURBON-BUSSET, Hiérôme, chevalier de Malte de la langue d'Auvergne en 1562 : *de Bourbon ancien (d'azur à trois fleurs de lys d'or au bâton de gueules péri en bande), au chef de Jérusalem* (2).

Au sujet du chef du blason de cette famille La Chesnaye des Bois (3) dit que ce sont là les armoiries des de Bouillon-Jérusalem.

Cette indication a besoin d'être commentée pour être comprise. Or, voici ce que m'ont appris les recherches effectuées sur cet objet par M. P. Tiersonnier et par moi.

Louis de Bourbon († en 1482), évêque de Liège et auteur de la branche des Bourbon-Busset, avait épousé — secrètement selon les uns — Catherine d'Egmond de Gueldres descendant par les femmes de la maison de Godefroy de Bouillon.

En outre le duché de Bouillon en Luxembourg appartenait avant 1480 à Louis de Bourbon comme évêque de Liège (4).

Ce qu'il y a de certain c'est que le chef de Jérusalem, que les Bourbon-Busset ont supprimé à l'heure actuelle, était porté par cette famille dès 1530

1) DE VERTOT, *Hist. des chev. de Saint-Jean de Jérusalem*, 1753, t. VII, p. 47 et SAINT-ALLAIS, 1816, verbo *Jérusalem.*

(2) *Ibid.* p. 110.

(3) Article Bourbon-Busset.

(4) LA CHESNAYE DES BOIS, article *Bouillon.* Ce duché avait été aliéné par Godefroy de Bouillon avant son départ pour la croisade à l'évêché de Liège (Cf. MICHAUD. *Hist. des Croisades*, t. I).

puisqu'on le trouve sur un écusson du XVIe siècle sculpté sur une pierre du château de Busset. Or, cet écusson est parti de Bourbon-Busset et de Borgia, et c'est en 1530 que Philippe de Bourbon-Busset, qui périt à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557, épousa Louise Borgia, duchesse de Valentinois.

D'où, l'adoption du dit chef dut avoir lieu entre cette date et 1480 année voisine de celle où fut conclue l'alliance Bourbon-Gueldres. Désormais, rien d'étonnant qu'à cette époque déjà éloignée de celle où vivait Godefroy de Bouillon on ait attribué à ce prince des armes qui étaient devenues celles de Jérusalem mais qui n'avaient probablement jamais été prises par le vaillant prince croisé (1).

S'il en était autrement, c'est-à-dire si l'on admettait que la croix de Jérusalem et ses 4 croisettes ont été les armoiries propres de Godefroy, la question de l'origine de la croix de Jérusalem serait toute tranchée, mais, il reste à le prouver.

Ville de Saaralbe (Alsace) : écartelé au I parti au 1er fascé d'argent et de gueules de 10 pièces, au 2e de France ancien ; au II parti au 1er de Jérusalem, au 2e d'or à quatre pals de gueules [qui est d'Aragon] ; au III parti au 1er de France ancien à la bordure de gueules, au 2e d'azur au lion d'or ; au IV parti au 1er d'argent au lion de sable, au 2e d'azur à deux poissons adossés d'or [qui est de Bar] (2).

Ces quartiers, étant ceux des ducs de Lorraine,

(1) D'après Rietstap les ducs de Bouillon portaient : *de gueules à la face d'argent* et les Comtes de Boulogne : *d'or à 3 tourteaux de gueules.*

(2) D'Hozier, Arm. gén. *Alsace.*

on doit admettre que la ville de Saaralbe les possède par suite d'une concession de ces princes.

De Conflans, Eustache, chevalier-comte de Vezilly : parti de 3 coupé d'un au 1er de France ancien, au 2e de gueules au lion d'argent ; au 3e de gueules à 2 lions passants d'or l'un sur l'autre ; au 4e d'azur à 2 cotices d'or potencées et contre-potencées par des filets de sable ; au 5e de Jérusalem ; au 6e d'or à 2 cornettes de gueules liées d'argent l'une sur l'autre ; au 7e de gueules coupé par un filet de sable chargé en chef d'une escarboucle d'or et en pointe d'une fasce d'argent. Sur le tout écartelé aux 1 et 4 d'azur semé de billettes d'or avec un lion de même ; au 2 et 3 de gueules à 3 pals de vair avec un chef d'azur (1).

La Ville de Nancy a aussi porté comme chef à ses armes, qui sont d'argent au chardon au naturel ; les grands quartiers de Lorraine dont la description est donnée dans le blason suivant et qu'elle devait à une concession de Charles III faite en 1576.

Le corps des marchands drapiers et manufacturiers d'Elbeuf : écart. au 1er parti d'argent à 4 fasces de gueules [qui est de Hongrie] au 2e de France ancien au lambel de gueules au IIe parti au 1er de Jérusalem, au 2e d'or à 4 pals de gueules [qui est d'Aragon] ; au IIIe parti au 1er de France ancien bordé de gueules [qui est d'Anjou], au 2e d'azur au lion contourné et couronné d'or : au IVe, parti au 1er d'or au lion de sable ; au 2e d'azur semé de croisettes

(1) D'Hozier, *Soissonnais.*

d'or sans nombre à deux poissons adossés du même [qui est de Bar] ; sur le tout d'or à la bande de gueules chargée de 3 alérions d'argent (1).

Ces armoiries, brochage à part, étant identiques à celles de Saaralbe (Alsace), indiquées ci-dessus, ont évidemment une origine commune : elles ont été concédées par René d'Anjou, comte de Provence, ou par les ducs de Lorraine.

La commune de Seyne-les-Alpes : *d'azur à 3 colonnes rangées d'or, surmontées d'un croix potencée de même, cantonnée de 4 croisettes aussi d'or* (2).

A la place des colonnes Expilly (*Dict. des Gaules*), indique 3 pals de sinople sur champ d'argent et Achard (Dict. des communes de Provence) en fait tours d'or sur azur). Féraud (Statistique des Basses-Alpes), y voit trois fois la lettre capitale I. A la suite de ces transformations, Seyne porte actuellement 3 colonnes d'or, mais je pense que seul Expilly est dans le vrai parce que le blason de cette localité peint sur la grande carte de Provence dressée par ordre des Etats du pays. (Original aux archives départ. des Bouches du Rhône) lui donne raison. Ces armes sont à rapprocher de celles de la famille Chautard mentionnées dans cette étude.

C'est très probablement en vertu d'une concession des comtes de Provence, rois de Jérusalem, que Seyne porte dans le haut de son écu la croix sainte. Ces souverains avaient accordés à la dite localité, siège d'importants marchés, de nombreux

(1) D'Hozier, *Normandie.*
(2) De Bresc, *Arm. des Com. de Provence.*

privilèges communaux (1) et ont pu lui céder en témoignage de la sollicitude particulière qu'ils paraissent avoir eu pour elle, une pièce de leurs armes qui a toujours figuré sur les monnaies et sur les sceaux des souverains provençaux.

Seyne dépendait au spirituel des archevêques d'Embrun et la croix de Jérusalem ne figure ni sur les sceaux ni sur le monnayage de ces prélats (2).

De Chautard (3) : *bandé de sinople et d'argent*

(1) Delmas, *Essai sur l'Histoire de Seyne-les-Alpes.* Mém. de l'Acad. de Vaucluse. 1903.

(2) Cf. J. Roman, *Sigillogr. d'Embrun et de Gap,* 1870-73.

(3) Cette famille a occupé à Toulon et dans les environs de cette ville des charges publiques dès le commencement du XIVe siècle.

Elle a possédé, avant la famille de Nas, la seigneurie de Tourris et Jean Chautard renouvela hommage au roi pour ce fief en 1718 (. *Arch. des B.-du-Rh.* C. des Comptes, B. 3304).

Jean C. consul de Toulon en 1357, était encore conseiller en 1368 (*Toulon ancien*, par Mongin, II, p. 280 et *Toulon au moyen âge*, par O. Teissier, p. 177) ; noble Guillaume C., qui possédait à Toulon des censes relevant du roi (C des Comptes, B. 2062) fut père de : 1° Marguerite, femme de noble Pierre Marini ou de Marin, maître d'hôtel du roi (1495), premier consul, puis viguier et capitaine de Toulon (1497, 1502) ; 2° Laurent, juspatron de la chapelle Saint-Honorat fondée par sa sœur ; 3° Guillaume, dont la fille Autorone fut légataire de son oncle de Marin. (*Testt du 19 mai 1495,* not. Honoré Pavès, de Toulon).

Noble C., châtelain, royal de Brégançon, cité dans une Charte de 1420 (Denys. *Hist. d'Hyères,* p. 214).

Honoré et Mabile C. possédaient plusieurs maisons à Ollioules en 1454 (*Arch. des B.-du-Rh.* B. 675).

Magdeleine C. épousa, en 1578, noble Jacques de Martin, de Toulon de la maison des seigneurs de Puyloubier (Vérification de la nobl. des Martin, 1667).

Georges, Janet et Honorat possédaient à Toulon en 1550 (Teissier, *Toulon au moyen âge*, preuves). C'est d'eux que descendent : 1° noble Louis de C. docteur en droit, qui laissa de son mariage avec Anne Aycard ou d'Ycard, Isabeau mariée en 1520 à Ollioules avec noble François Gérin, lieutenant

bordé de gueules au chef de Jérusalem, qui est d'argent à la croix potencée d'or *cantonnée de 4 croisettes du même* (1).

CHAUTARD DE L'ETOILE, Jean, bourgeois de Brignoles portait en 1698 : *d'azur [bandé d'argent] au chef d'argent à la croix potencée d'or cantonnée de 4 croisettes de même* (2).

LA BASILIQUE MINEURE DE N.-D. DE LA GARDE DE MARSEILLE, porte :

D'azur à la montagne d'or adextrée d'une mer de sinople et surmontée de la basilique d'argent, à l'écusson de Marseille brochant sur la montagne, en pointe ; au chef parti au 1er de gueules aux clefs da Saint-Pierre d'or en sautoir surmontées de la

au régiment de Picardie (d'HOZIER, *art. Gerin*), 2° Noble Guiran de C. conseiller du roi, juge royal civil et criminel de Toulon (1605) marié à Isabeau de Blégier, d'où : noble Melchior de C. succéda à son père comme juge et épousa à Marseille le 3 juillet 1637 (*not. Lebon*) Comtesse de Cordier, fille de Jean-Jacques écuyer et de Magdeleine de Beringuier. Leur fils fut noble Jean-Baptiste de C. juge royal (appelé sénéchal de ville) de Toulon dès 1670 ; 3° Antoine C. lieutenant particulier au siège de la sénéchaussée de Brignoles en 1607 (*C. des Comptes* B. 2703) ; 4° Louis C, de Toulon. chanoine de Draguignan, prieur de Grimaud et de Saint-Paul de la Roque d'Esclapon en 1788. (POULLE, *Monogr. de N.-D. de Draguignan*).

Cette famille s'est alliée directement aux de Vachières et aux Martelli, de Toulon qui ont relevé le nom de Chautard vers 1720. Cette dernière maison, qui subsiste, compte un lieutenant général au sénéchal d'Aix, un conseiller à la Cour des comptes, un chef d'escadre, un maire de Toulon et de nombreux officiers dans les armées de terre et de mer.

(1) Le P. REVEST, *Hist. généalog. de la maison de Gérin*, 1734 ms. f°s 25, 73, 79.

(2) D'HOZIER, *Armorial gén. Provence*. 1698, ms. de la Bibl. nationale.

tiare pontificale, au 2e de Jérusalem 5 croix d'or sur argent. (Concession du pape Pie IX.)

2° Armes parlantes.

LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX DE VERDON (Basses-Alpes) : *d'argent à la croix potencée de gueules, accompagnée de 4 croisettes de même* posées dans chaque angle de l'écu (1).

Ces armes ont pu aussi être concédées à la commune par les seigneurs du lieu, les évêques de Riez, dont quatre avaient la croix de Jérusalem dans leur blason personnel. C'était Armand Sabatier vivant en 1333 (2) et trois membres de la maison de Bouliers (3) qui occupèrent ce siège épiscopal aux XVe et XVIe siècles.

DE CROUSNILHON, du Comtat-Venaissin : *d'argent à la croix potencée de gueules, cantonnée de 4 croisettes de même.*

Crousnillon signifie petite croix en provençal.

PATAC, Antoine, ancien échevin de Marseille (1691-92) : *d'argent à une croix potencée de gueules cantonnée de 4 croisettes de même, le tout enfermé dans un cercle aussi de g.* (4)

(1) DE BRESC, *Armorial des communes de Provence*.

(2) Voir dans cette étude la partie consacrée à la sigillographie.

(3) J'ai donné ci-devant la description des armes de cette maison. Cf. : *Liste des évêques de Riez* dans la *Gallia*.

(4) MONTGRAND, *Op. cit.*, n° 746, p. 226. Ce blason a aussi été figuré dans l'*Armorial des échevins de Marseille*, 1883, p. 125, par M. M. O. TEISSIER et LAUGIER.

PATAC, César, marchand de Marseille : *d'azur à un besant d'argent chargé d'une croix potencée de g. cantonnée de 4 croisettes de même* (1).

Le *patac* était une petite monnaie de bronze qui, en Provence, offrait au revers la croix de Jérusalem, comme nous l'avons dit dans la partie de ce travail consacrée à la numismatique.

(1) MONTGRAND, n° 1063, p. 286. La connaissance de ces armes m'a permis de retrouver le nom de l'auteur anonyme de l'armorial du consulat et de l'échevinat de Marseille.

Le frontispice de ce manuscrit (qui appartient à la réserve de la Bibliothèque de Marseille Ab. 69), porte en tête l'écu peint des vicomtes de Marseille, au-dessous l'inscription : *Senatus populusque Massiliensis ;* au milieu les armes de Marseille soulignées de la devise : *Dulcis amor patriæ* et tout au bas, en guise de signature un petit écusson qui me parait renfermer les armes de l'auteur : d'azur au besant d'argent chargé d'une croix potencée de gueules cantonnée de 4 croisettes de même. L'auteur serait donc un Patac, non pas César, parce qu'il fit enregistrer ses armes vers 1698 ou 1699 et que le manuscrit fut continué jusqu'en 1775, mais un de ses descendants, peut-être un de ses fils, un Jean-Joseph Patac, était négociant à Marseille en 1770 (*Généal. Hugues de la Garde-Adhémar*, par le marquis de BOISGELIN).

Le nom d'Antoine Nicolas figure comme nom de l'auteur au dos de la reliure toute récente dont on vient d'entourer le dit recueil, mais il y a là une confusion. En effet, Antoine Nicolas, peintre d'armoiries, est l'auteur d'un recueil intitulé *Armorial du Consulat*, continué par Kapeller et ce manuscrit a fait partie de la bibliothèque Michel de Léon.

En outre Antoine Nicolas est mort en 1737, tandis que le recueil de Patac va jusqu'en 1775.

Quant au catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque de Marseille, dressé par le chanoine Albanès en 1892, il ne fait aucune mention de l'auteur.

Il existe une copie moderne sur feuilles volantes du recueil de Patac aux archives municipales de Marseille.

Lorsque ces lignes étaient écrites, M. Perrier nous a informé qu'il avait fait déjà cette remarque. (V. ses *Bibliophiles et collectionneurs marseillais*. — Marseille, 1893, p. 440, note 1, et l'article consacré à Michel de Léon) et j'ai constaté qu'à son tour il avait été devancé par M. Kothen pour qui l'attribution à Patac du manuscrit ne fait aucun doute (Cf. *Répertoire des travaux de la Société de Statistique*, t. 31. Marseille 1870, p. 43).

3° Chevaliers du Saint-Sépulcre (1).

Mgr ETIENNE DE PUGET, évêque de Marseille. — Le chanoine Albanès, le savant auteur de l'*Armorial des évêques de Marseille*, a fait erreur lorsque, décrivant les armoiries de Mgr Etienne de Puget, d'après des sceaux de 1661 et de 1665 — sans hachures d'émaux — il indique : *écartelé de Castillon et de Puget à la croix potencée d'or cantonnée de 4 croisettes de même sur champ d'azur, qui sont les armes du chapitre de Marseille*, brochant sur le tout. Or, ce prélat n'avait aucune raison particulière pour adopter ce brochage, que ne prirent, du reste, ni ses prédécesseurs ni ses successeurs et qui n'aurait eu dans ses armes privées aucun sens héraldique. Aussi ai-je pensé qu'en agissant ainsi il a voulu introduire dans le blason de sa famille un attribut personnel résultant de sa dignité de premier commandeur du Saint-Sépulcre à Marseille dont on le trouve revêtu en 1653 (2).

MORGAN, Bernard, gentilhomme irlandais, chevalier du Saint-Sépulcre et enseigne de la compagnie des gardes de l'étendard royal des galères de France.

(1) J'ai identifié la qualité de la plupart des titulaires de ces blasons au moyen du catalogue de l'ordre du S. S. de M. de Odriozola. Pour quelques autres, c'est par déduction que je les ai compris dans cette catégorie.

(2) H. DE GÉRIN-RICARD, *Les Anciens Chevaliers du Saint-Sépulcre à Marseille*, p. 20.

De gueules à un griffon d'or tenant dans sa serre dextre un sabre d'argent, la garde et la poignée d'or ; au chef d'argent chargé d'une croix potencée de gueules cantonnée de quatre croisettes de même.

Ce gentilhomme, qui était seigneur de Gransanch, reçut la croix du Saint-Sépulcre le 21 avril 1683 (1).

Beaussier, André, chevalier du Saint-Sépulcre, reçu le 7 avril 1667, bourgeois.

D'azur à 3 bandes d'or, au chef abaissé de gueules chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or, sous un autre chef d'argent etc. (comme dessus) (2).

Le Roy Marc-Antoine, capitaine de vaisseau, reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 21 avril 1686.

De gueules à un aigle d'or ; au chef d'argent, etc. (comme dessus) (3).

Michel, Charles, bourgeois.

D'azur à une brebis d'argent passante sur une terrasse de sinople, au chef d'argent, etc. (comme dessus) (4).

Cipriani (Corse et Toscane), noble et ancienne famille dont une branche établie en Provence, possédait aux XVIIe et XVIIIe siècles les seigneuries de Cabriès et de Saint-Savournin (5). Elle portait :

(1) Montgrand, n° 495, p. 182. en Odriozola... *Op. cit.*

(2) *Ibid.* n° 570. p. 195. Un autre membre de cette famille Charles Beaussier fut aussi reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 13 avril 1723.

(3) Montgrand, n° 637, p. 207.

(4) *Ibid.* 714, p. 220.

(5) H. de Gérin-Ricard. *Monogr. de Saint-Savournin*, 1902, p. 83.

d'azur à trois triangles renversés d'or au chef d'argent à la croix potencée de gueules cantonnée de 4 croisettes de même. Ces armes ont aussi été accompagnées des quartiers suivants : *d'or à 6 besans d'azur 3-2-1. et d'argent à la givre de sinople couronnée et engloutissant un serpent.*

Sébastien de Cipriani, noble corse, fut reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 8 avril 1607 et Georges Cipriani le 1er juillet 1618.

Salomon de Meretz, de Valence, reçu vers 1569 : *d'or à la tour démantelée d'azur accostée de 2 croissants de même au chef de gueules à la croix de Jérusalem, d'or* (1).

De Joubert, André, syndic général de la province de Languedoc, etc. portait : *d'azur à trois chevrons d'or posés 2 et 1 ; au chef d'argent chargé d'une croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes de même, qui est de Joubert* [lire : de Jérusalem] (2).

René-Gaspard de J., archidiacre et chanoine de Montpellier, fit enregistrer les mêmes armes.

François Joubert, de Valence fut créé chevalier du Saint-Sépulcre le 7 avril 1569 (3). Son père Jean J. avait aussi reçu la même distinction.

(1) De Rivoire de la Batie. *Arm. du Dauphiné*, 1887. Edmond-Maignen. *Notice sur S. de Meretz*. Grenoble. 1884 ; Couret p. 55. Odriozola, p. 7 et 53 ; Claudine d'Arlande, femme de noble Jean de Merez et un autre membre de la maison de Merez firent enregistrer ces armes par d'Hozier, *Dauphiné et Languedoc.*

(2) D'Hozier. *Languedoc* ; A. Brémond. *Nobiliaire toulousain*, 1863, t. II, p. 16.

(3) E. Maignen. *Notice sur Fr. Joubert*. Grenoble, 1886. Cte Couret, *L'Ordre du S.-Sépulcre*, 1887. p. 48. Odriozola, *Op. cit.* p. 7 et 53.

EYDOUX : *d'azur à 3 oranges d'or, tigées et feuillées de même la tige en bas ; au chef d'argent à la croix potencée de sable cantonnée de 4 croisettes de même* (1).

Louis Eydoux, de Marseille, fut reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 25 mars 1692 (2).

GRIMOD, Justinien, marchand de Marseille.

D'azur à une face d'or surmontée d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or, et soutenue d'une mer d'argent, chargée d'un poisson au naturel ; au chef d'argent, chargé d'une croix potencée de gueules, cantonnée de quatre croisettes de même (3).

Un de ses ascendants François Grimod, alias Grimaud, avait été nommé chevalier du Saint-Sépulcre le 24 juin 1696 (4).

JOURDAN, Antoine, marchand.

D'azur au rocher d'or dans une mer d'argent et sur le rocher une colombe d'argent regardant un soleil d'or, naissant de l'angle dextre ; au chef d'or chargé d'une croix potencée de gueules, cantonnée de quatre croisettes de même (5).

Il fut reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 7 novembre 1666. Noël Jourdan, de Marseille avait reçu pareille distinction le 12 septembre 1661.

(1) Armorial ms. de Marseille, jadis dans la bibliothèque de M. Köthen (Communiqué par M. de Marin de Carraurais).

(2) ODRIOZOLA. *Op. cit.*

(3) *Arm. de Marseille, d'Hozier*, 1699, publié par le Cte de Montgrand, n° 295, p. 148, 149, Marseille 1864.

(4) Cette famille semble avoir fourni un autre chevalier à l'ordre dans la personne de Joseph Grimaud reçu le 20 août 1731.

(5) MONTGRAND, n° 298, p. 149.

JAUBERT Jean-Baptiste, notaire royal à marseille.

D'argent au chevron d'azur accompagné en pointe d'une croix potencée de gueules, cantonnée de quatre croisettes aussi potencées de même : au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or (1).

BROQUERY alias Broquier Antoine, Consul de France en Palestine, reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 5 mars 1681.

De gueules à 2 épées d'argent, passées en santoir, à un arbre de sinople brochant sur le tout, planté sur une terrasse d'argent (2).

DEVOULX alias de VOULX, Pierre, échevin de Marseille mort en fonctions le 3 décembre 1748 (3),

(1) MONTGRAND, n° 738 p. 224.

(2) *Ibid.* n° 1237 p. 362.

(3) Il appartenait à une famille de bourgeoisie commerçante de Marseille vivant noblement qui figure dans les fastes commerciaux dès le XIIIe siècle (Cf. BLANCARD. *Doc. inéd. sur le commerce de Marseille au moyen âge*, t. II, p. 260).

Plusieurs de ses membres furent conseillers à l'Amirauté, administrateurs des hospices et conseillers de ville.

L'échevin Pierre, qui était né en 1690, laissa 2 fils :

A. Pierre-Honoré, né en 1743 membre du tribunal de commerce et du Conseil municipal, reçut le 14 janvier 1816 des lettres d'anoblissement enregistrées à la cour d'Aix le 29 juin 1817. Il fut père de : 1° Pierre, chevalier de la Légion d'honneur, de Charles III d'Espagne, décoré du Lys, fut un des familiers du roi Charles IV durant son séjour à Marseille, il mourut en 1857 au château de Mazaugues chez le baron de Castellane son parent après avoir été marié à sa cousine Marie-Thérèse de Voulx ; 2° Jules, qui fut père de : Louis-Camille, contre-amiral, grand officier de la Légion d'honneur, né en 1810 mort au château de la Forbine, près Marseille, le 22 août 1882.

B. — Alphonse, père, de : 1° Joseph (dont la branche seule est aujourd'hui représentée par M. Ildefonse de Voulx) ;

portait : *d'argent à la croix potencée de gueules cantonnée de 4 croisettes de même ; au chef d'azur chargé de 3 etoiles d'or* (1).

BERTHAUT, Pierre, marchand bourgeois à Paris et chevalier et voyagier de la sainte cité de Jérusalem et de la Terre Sainte.

Ecartelé au 1 d'or à deux palmes adossées de sinople ; au 4e d'or à la rose de gueules tigée et feuillée de sinople ; au 2e et 3e de Jérusalem (2).

CHESNEAU DE LA REYNARDIÈRE : Jean, *d'argent à 3 chiens de sable 2-1 ; au chef cousu d'or à la croix de Jérusalem de gueules.*

TROUSSEVILLE François, avocat au Parlement : *d'argent au chevron de gueules accompagnée en pointe d'un rosier de sinople, au chef de gueules chargé de 3 croix de Jérusalem en fasce* (3).

Antoine Trousseville, de Paris, fut reçu chevalier du Saint-Sépulcre en décembre 1623.

2° Marie-Thérèse, mariée à son cousin Pierre, 3° Alphonse, qui fut père de : Albert, conservateur des archives arabes d'Alger, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant du Ministère de l'I. P. auteur de travaux érudits.

Alliances : de Monclar, Girard du Demaine, Jourdan d'Espagne, de Rosière, d'Anduzain, Bourjac, de Campou, de Mathieu-Fuveau, Saillard, Laval, d'Etigny de Chapelaine.

(1) Ces armes ne se trouvent pas dans l'*Armorial de Marseille de d'Hozier*, mais dans celui de la communauté. M. Teissier les a figurées dans son *Armorial des Échevins de Marseille* (Marseille, 1883, p. 57, 58 et planche, page 157).

J'ajouterai que les lettres d'anoblissement de 1816 citées plus haut ont confirmé la famille de Voulx dans la possession des armoiries adoptées par l'échevin.

(2) CLAIRAMBAULT 954, Bib. nat., épitaphes de Paris, tome V, p. 197.

(3) D'HOZIER, *Paris*

Voici les noms de trois chevaliers étrangers ayant pris la croix de Jérusalem dans leur blason à la suite de leur agrégation à l'ordre du Saint-Sépulcre :

Jean ISEWINJS, trésorier de Charles-Quint en 1565, (lion d'argent sur champ d'azur).

Cristophe FÜRERI DE HAIMENDORF, chevalier de l'éperon d'or, duumvir de la République de Nuremberg, 1620.

Jean ZUALLARDO, reçu en 1585 (trois lions) (1).

Comme on le voit, jusqu'au XVIIIe siècle la plupart des simples chevaliers faisaient figurer la croix du Saint-Sépulcre dans leurs armes, et le plus souvent en chef comme il convient à la pièce la plus honorable d'un écu, tandis qu'à notre époque, les grands dignitaires de l'ordre sont à peu près seuls à porter cet insigne dans leur blason (2).

En voici deux exemples :

SALLES (3) (Eusèbe-François, comte de), grand' croix du Saint-Sépulcre, du 29 octobre 1838, chevalier de Malte, officier de la Légion d'honneur, ancien interprète en chef de l'armée d'Afrique, ancien commissaire du gouvernement français à Jérusalem, professeur à l'école impériale des langues orientales, membre de la société asiatique (1863) portait : *écartelé au 1er d'argent à la croix de Jérusa-*

(1) COURET, *Op. cit.* p. 55, en ODRIOZOLA, *Op. cit.* p. 52, 56.

(2) Voir le blason de feu le cardinal Langénieux, archevèque de Reims.

(3) Noble et ancienne famille du Lauragais.

lem de gueules ; sur le tout, d'or à 2 tourteaux de gueules, qui est Salles-Arcieu *; au 2 et 3 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 3 étoiles et en pointe d'un lion rampant de même ; au 4 d'argent à la fasce de gueules accompagnée en pointe d'un pêcher de sinople fruité de gueules ; au chef d'or chargé d'une fleur de lys de gueules.* Sur le tout *d'or au lion de gueules accompagné en chef et en pointe d'un tourteau de même, à la bordure de sinople chargée de 8 petits écus d'or,* qui est Arcieu-Salles-Espagne-Montespan (1).

Couret (comte A.), d'Orléans, docteur ès-lettres et en droit, ancien magistrat, grand officier et historiographe de l'ordre, porte :

D'azur à 3 cœurs d'or ; au chef d'argent chargé de la croix potencée de gueules cantonnée de 4 croisettes de même.

Armoiries de S. E. le cardinal Langénieux

(1) Gourdon de Genouillac et de Piolenc, *Nobiliaire des Bouches-du-Rhône*, Paris, 1863, p. 160.

4° Pèlerins.

Les blasons qui suivent s'appliquent à des pèlerins de Terre Sainte ou à leurs descendants :

Godin, Louis, curé de Saint-Brice de Sergy : *écartelé au 1 et 4 d'argent à 3 losanges en bande de gueules ; au 2e de Jérusalem ; au 4e d'or à une palme de sinople* (1).

Godin, Pierre, commissaire des guerres : *écart. de J. et de g. bordé d'or à l'écusson d'arg. chargé d'une feuille de sinople* (2).

Chalo Saint-Mard, *écartelé au 1 et 4 d'argent à une croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes de même (qui est de Jérusalem) ; aux 2e et 3e de gueules bordé d'or à un fer d'argent en abîme chargé d'une feuille de chêne de sinople.*

Chalo Saint-Mard, de son vrai nom, Eudes Le Maire, originaire des environs d'Etampes, aurait reçu mission du roi Philippe Ier d'aller pour lui en son nom et comme son remplaçant en pèlerinage à Jérusalem, et d'y aller dans ces conditions un peu spéciales : à pied, armé de pied en cap, tenant à la main un cierge allumé. Il accomplit son pèlerinage, déposa son armure au Saint Sépulcre, rapporta une attestation bien en règle des gardiens et à son retour obtint des lettres de noblesse pour toute sa

(1) D'Hozier, *Soissonnais*. Au XVIe siècle la palme n'était délivrée à Jérusalem qu'aux pèlerins qui étaient allés jusqu'au Jourdain.

(2) D'Hozier, *Paris*.

postérité masculine et féminine. Cette postérité devint extrêmement nombreuse et jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, jouit du privilège, dit de Chalo Saint-Mard, lequel outre la noblesse comprenait divers avantages, notamment le droit de commercer sans déroger, etc.

Eudes Le Maire fut un simple pèlerin et non un chevalier du Saint-Sépulcre (1).

Ce sont les armes de tous ses descendants mâles et femelles qui figurent ci-après et dans lesquelles on rencontre partout la feuille de chêne et la croix hyerosolimitaine (2).

HERVY de Hierusalem : *escartelé d'or à la bordure de sinople et un écu de gueules à une feuille de chesne d'argent* (3).

FEURIER, Jean, avocat : *écartelé d'azur à la croix de Jérusalem d'or ; et d'argent à une feuille de sinople* (4).

VERNIN, Jacques, conseiller du roi, assesseur et lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins porte comme ci-dessus (5).

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance du docte comte Couret. Cf. sur le pèlerinage de Chalo Saint-Mard et son anoblissement, de LA ROQUE, *Traité de la Noblesse*, nouvelle édit. chap. XLIV, p. 157 à 160. Rouen, in-4°, LÉON MARQUIS. *Chalo Saint-Mard*. poème suivi de l'histoire de ce pèlerin. Etampes, 1897, in-8°, 64 pp. ; NOËL VALOIS, *Notice sur le privilège de Chalo Saint-Mard*.

(2) Sur cette lignée masculine et surtout féminine consultez *Le Collège de Boissy* récemment réédité et mentionnant tous les blasons des familles issues de la maison Chartier, issue elle-même de Chalo Saint-Mard.

(3) Bib. nat. pièces origin. ms. 1519, dossier 34526. Hervy, à Paris, n° 9.

(4) D'HOZIER, *Bourbonnais*.

(5) Id. id.

FEURIER, Constance, femme de Bizot, avocat au parlement de Paris, porte comme ci-dessus (1).

LAMBERT, Pierre-Robert, prêtre de Lauviller : *écartelé d'argent à la croix de Jérusalem d'or et de gueules à un écusson d'argent en abîme, chargé d'une feuille de sinople ; sur le tout, d'argent à l'ancre de gueules au chef denché du dernier émail* (2).

MESNET, René, greffier de la chambre des enquêtes : écartelé de Jérusalem et *d'or bordé de gueules à la feuille de sinople* (3).

CAVELIER, Jacques, conseiller, avocat du roi au grenier à sel de Paris : *écartelé de gueules à l'écusson d'or chargé d'une feuille de sinople et de Jérusalem* (4).

GILBAT, Jean, prêtre, chanoine du Sépulcre : *écartelé de Jérusalem et d'or bordé de sinople, à l'écusson de gueules chargé d'une feuille d'argent* (5).

DE LA FALIZE, Charles, secrétaire de la reine : *écarteté au 1 et 4 d'azur à un cœur d'argent en abîme, accompagné de 3 roses tigées d'or ; au 2e et 3e contre écartelé de Jérusalem et d'argent à un écusson de gueules chargé d'une feuille d'or* (6).

(1) D'HOZIER, *Paris*.

(2) Id. *Orléans*.

(3) Id. *Paris*.

(4) Id. *Paris*.

(5) Id. *Paris*. — De nos jours les chanoines honoraires de Jérusalem prennent les armes de cette ville dans leur blason. Exemple : M. l'abbé Lamoureux, curé de Calmette, auteur d'un livre imprimé à Nîmes, *Les Saintes Marie*.

(6) D'HOZIER, *Paris*.

Bréheret, Denis, curé de Vélisy : *écartelé d'azur à la croix de Jérusalem d'or, et d'argent à la feuille de sinople et au chef d'or* (1).

De Mézé, Claude, aide d'échansonnerie commun du roi, seigneur de la Haute Maison : *écartelé au 1er de Jérusalem, au 2e et 3e de sable à 3 étoiles d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout ; au 4e d'argent au chevron d'azur accompagné en pointe d'une feuille de sinople* (2).

Guérin, Fr. Nicolas, lieutenant des chasses de Fontainebleau : *écartelé de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'argent chargé d'une feuille de sinople* (3).

Pillon, Gabriel, procureur au Châlelet : *écartelé de Jérusalem et de sinople bordé d'or à l'écusson de gueules bordé d'or chargé d'une feuille de sinople* (4).

Pillon, Denis, procureur au Châtelet : *écartelé de Jérusalem et d'argent à la feuille de sinople* (5).

Pillon, Claude, avocat au parlement : *écartelé de Jérusalem et d'or à la feuille de sinople en barre* (6).

Pillon, François, procureur au Châtelet : *écartelé d'azur à la feuille d'or et de Jérusalem* (7).

Boutet de Marivats, Pierre, premier gentilhomme de Monsieur : *écartelé de Jérusalem et de*

(1) D'Hozier, *Paris.*
(2) D'Hozier, *Paris* et *Versailles.*
(3) D'Hozier, *Paris.*
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id.
(7) Id.

sinople à la bordure d'or à un écusson de gueules en abîme bordé d'or et chargé d'une feuille d'argent (1).

Boutet, Jean, bourgeois de Paris : *écartelé de Jérusalem et d'or à la feuille de sinople* (2).

Boucher, Claude, prieur de la Fontaine aux bois de Villars : *écartelé de Jérusalem et de gueules à un écusson d'argent en abîme bordé d'or, chargé d'une feuille de sinople* (3).

Boucher, Marguerite, femme de Le Maistre, conseiller de la 5e chambre des Enquêtes : portait comme ci-desus (4).

Boucher, Claude, payeur des rentes : *écartelé de Jérusalem et de sinople bordé d'or à l'écusson de gueules en abîme bordé d'or chargé d'une feuille du même* (5).

Boucher, Claude, consul bourgeois de Paris, portait comme ci-dessus (6).

Boucher, Louis-Claude, conseiller du roi, quartinier : *écarta de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'or en abîme chargé d'une feuille de sinople* (7).

Le Rouge, Anne-Marie, femme de Maurice Gabriel, architecte : *écartelé au 1 et 4 d'azur à un chevron d'or soutenu d'une rivière ondée d'argent chargée*

(1) D'Hozier, *Paris.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id.
(7) Id.

d'un rouget de gueules à un chef de gueules chargé de 3 besans d'or; au 2e et 3e contre écartelé de gueules bordé d'or à un écusson d'argent en abîme chargé d'une feuille de sinople et de Jérusalem; sur le tout d'or à une aigle de sable, à un chef d'azur chargé de 3 croissants d'or (1).

POLHÜOYN, Salomon, procureur au Châtelet : *de gueules bordé d'or à l'écusson d'argent, chargé d'une feuille de sinople et de Jérusalem ; sur le tout de sable au croissant d'or* (2).

HUART, Charles-François, bourgeois de Paris : *écartelé de gueules à l'écusson d'argent chargé d'une feuille de sinople et de Jérusalem, les cinq croix au pied fiché dans un cœur de gueules* (3).

DU MÉE, Guillaume-Toussaint, écuyer, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres et trésor du régiment des gardes-suisses : *écartelé de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'argent chargé d'une feuille de sinople* (4).

YON, Denis, femme de PULLEU Sr de Chars : *écartelé au 1 et 4 de Jérusalem au 2e et 3e d'argent à un petit écusson d'or bordé de gueules chargé d'une feuille de sinople et entourée de 2 palmes du même : le grand écu coupé aussi d'argent à un chevron de gueules accompagné de 3 limaçons de sable* (5).

DE MEZERETS, Charles-Philippe, conseiller du

(1) D'HOZIER, *Paris.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.

roi, avocat au parlement, expéditionnaire de cour de Rome et légation : *écartelé de Jérusalem et d'or à l'orle de sinople à un écusson de gueules en abîme chargé d'une feuille d'argent* (1).

DE MEZERETS, Michel, architecte juré du roi, expert bourgeois de Paris : *écartelé de Jérusalem et de sinople bordé d'argent à l'écusson de gueules en abîme chargé d'une feuille d'argent sur le tout, d'azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles du même* (2).

ROLLET, Marguerite, femme de Valentin de FALQUE avocat au parlement de Paris ; *écartelé de Jérusalem et de gueules bordé d'or à l'écusson d'argent en abîme chargé d'une feuille de sinople* (3).

VADENAY, Pierre, contrôleur des guerres : *écartelé de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'or chargé d'une feuille de sinople* (4).

HERSANT, François, bourgeois de Paris : *écartelé de Jérusalem et d'azur à l'écusson d'argent chargé d'une feuille de sinople* (5).

MAURY, Uranie femme de Balthazar MÉRIEL, bourgeois de Paris : *écartelé de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'or chargé d'une feuille de sinople* (6).

JOLY, Guillaume : *écartelé de gueules et d'or à l'orle de sinople à l'écusson de gueules en abîme chargé d'une feuille d'or* (7).

(1) D'HOZIER, *Paris.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id.
(7) Id.

JOLLY DE CHAMPIGNY, maître des comptes : *écartelé d'azur à la croix de Jérusalem d'or et de sinople bordé d'or à l'écusson de gueules bordé d'or chargé d'une feuille du même* (1).

DE FONTENU, Gaspard, écuyer, commissaire de la marine : *Ecartelé au 1 et 4 parti d'argent à 3 feuilles de sinople et de Jérusalem aux 2 et 3 de sable au cep de vigne d'argent ; sur le tout d'argent au chevron de gueules chargé de 3 croisettes d'or et accompagné de 3 mouchetures d'hermine ; au chef d'azur chargé d'un lion passant d'or* (2).

LE JUGE, Etienne, marchand de dentelles d'or et d'argent : *écartelé de Jérusalem et de sinople bordé d'or à l'écusson de gueules bordé d'or chargé d'une feuille d'argent ; sur le tout, d'azur à un rocher d'argent creusé de sable et contre lequel est enchaîné un mouton d'argent sur une terrasse de sinople* (3).

LE JUGE, Nicolas, architecte juré, bourgeois de Paris : *écartelé d'argent à la croix de sable et d'or à la feuille de sinople tigée et accompagnée de son gland* (4).

PERRAY, Nicolas, bourgeois de Paris : *écartelé de pourpre à l'écusson d'or chargé d'une feuille de sinople et d'argent à l'écusson d'argent bordé de sable chargé d'une croix de Jérusalem de gueules* (5).

LE ROY, Jacqueline, femme de Charles-Gabriel DU FOUR, écuyer de Madame la duchesse de la

(1) D'HOZIER, *Paris.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.

Trémoïlle : *écartelé de Jérusalem et d'or bordé de gueules à la feuille de sinople* (1).

BOURSIER, Jean-Baptiste, conseiller du roi, président à l'élection de Sens : *écartelé de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'or chargé d'une feuille de sinople* (2).

GAULTIER, Louis, conseiller du roi, maître des Eaux et forêts de Clermont, pays de Beauvaisis et Vexin : *écartelé au 1er d'argent à 14 mouchetures d'hermine posées en fasce 4. 3. 4. 3, au 2e de Jérusalem, au 3e d'or semé de trèfles de sinople ; au 4e d'or à l'orle de sinople à un écusson de gueules en abîme chargé d'une feuille d'argent* (3).

DE CHAUFOUR, André, curé de Briançon : *écartelé de Jérusalem et d'argent à une branche de chêne de sinople en pal feuillé de 6 pièces* (4).

DURIS, Jacques, conseiller du roi, receveur des tailles et gabelles d'Etampes : *écartelé de Jérusalem et d'argent à une plante de riz de sinople enclose dans un orle de gueules* (5).

BREDET, Thomas, procureur du roi et son procureur en l'élection d'Etampes : *écartelé de Jérusalem et d'argent à une feuille de sinople en barre dans un orle de gueules* (6).

HÉMARD, Pierre, conseiller du roi, lieutenant

(1) D'HOZIER, *Paris.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id.

particulier au baillage d'Etampes, portait comme ci-dessus (1).

GUISAIN, Gabriel, avocat au parlement et aux conseils du roi : *écartelé de Jérusalem et de sinople bordé d'or à l'écusson de gueules bordé d'argent chargé d'une feuille de sinople ; sur le tout, d'or à la bande ondée d'azur chargée de 3 étoiles d'or* (2).

5° Divers.

La raison d'être de la croix de Jérusalem dans les blasons ci-après ne peut pour le moment être expliquée d'une façon satisfaisante. Mes recherches à ce sujet étant demeurées sans résultat, je m'abstiendrai de toute hypothèse.

Le chapitre de l'église cathédrale de la Major, de Marseille.

D'azur à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même (3).

Ces armes figurent sur des sceaux du chapitre de 1550, 1638, 1644 et 1755 (4).

Elles furent enregistrées à l'*Armorial général de France*, sous la déclaration de Mre Antoine Champeynard, économe de la Major (5).

(1) D'HOZIER, *Paris*.
(2) id.
(3) ALBANÈS, *Armorial des évêques de Marseille*, 1884.
En 1902, j'ai vu dans les matériaux provenant de la démolition d'une partie de l'église de la Major une pierre ayant appartenu à une clef de voûte et sur laquelle était sculpté et peint l'écusson du Chapitre.
(4) Voir la partie de cette étude consacrée à la sigillographie.
(5) MONTGRAND, *Arm. de Marseille*, p. 125.

Hôpitaux de Marseille. Jadis, les différents hôpitaux de Marseille, pourvus d'un régime autonome, avaient aussi leur blason distinct. A la suite de la réunion de ces établissements, les armoiries de chacun furent unies dans un seul écu écartelé. Le sceau des hôpitaux fut désormais composé comme suit et n'a pas varié depuis :

Ecusson ovale, *écartelé au 1er d'azur à la croix à deux traverses inégales, l'inférieure plus large et cramponnée par le haut ; la croix sur trois degrés le tout d'argent, accostée de deux coquilles d'argent et surmontée d'une colombe éployée de même, becquée et membrée de gueules, représentant le Saint-Esprit.* (Hôpital du Saint-Esprit) ;

Au 2e de gueules au pélican d'argent à la pitié de gueules accompagné de ses trois petits ; au chef de Marseille, qui est d'argent à la croix d'azur. (Hôpital de la Charité).

Au 3e *d'argent à la croix potencée de sable cantonnée de 4 croisettes de même.* (Nous parlerons ci-dessous de l'origine de ce quartier).

Au 4e, *d'azur à l'étoile d'argent* (souvenir de l'œuvre des enfants abandonnés qui portaient et portent encore une étoile sur leur vêtement, et qui pour cela sont appelés vulgairement *les enfants de l'étoile* (1).

Un auteur marseillais (2), dont la science héraldique ne constituait pas le fort des connaissances, a cru voir dans le quartier à la croix de Jérusalem l'écu de l'ancien hospice d'aliénés qui portait le titre de Saint-Lazare.

(1) RÉGIS DE LA COLOMBIÈRE. *Fêtes et usages des corporations et associations* qui existaient à Marseille avant 1789. Marseille, 1863, p. 83.
(2) *Ibid.*

Or, j'ai retrouvé les armoiries de cet établissement sur la balustrade en fer forgé du chœur de la basilique de Saint-Victor de Marseille, balustrade qui provient de la chapelle de l'hospice démoli de Saint-Lazare et qui offre deux médaillons dorés portant : *de gueules à la croix potencée d'argent cantonnée de 4 croisettes de même aux armes de Marseille brochant en abîme sur le tout*, et en légende, la devise *Domine da mihi intellectum*, tandis que le 3e quartier du sceau des hôpitaux ne porte ni ce brochage ni aucune indication permettant de blasonner de gueules l'émail du champ.

Dans ces conditions, je ne crois pas qu'on puisse identifier sans hésitation ce quartier avec les armoiries de l'hospice Saint-Lazare.

Mais, objectera-t-on, pourquoi n'aurait-on pas figuré les armes de cet établissement dans le blason collectif des hospices marseillais ?

A cela je répondrai que : 1° l'hôpital de Saint-Jacques, des Epées, réuni dès 1676 à l'Hôtel-Dieu et celui des Convalescents en 1766 (1) ne sont pas davantage représentés, dans le dit blason ; 2° l'hospice Saint-Lazare ne fut incorporé à l'Hôtel-Dieu qu'en 1796 (2) tandis que le blason composé de ce dernier établissement est bien antérieur à cette époque.

J'ajouterai que j'ai déjà émis l'opinion (3) que cette croix de Jérusalem de sable sur champ d'argent pouvait se rapporter à l'ancien hospice du Saint Sépulcre établi au bas de la Cannebière antérieurement à l'année 1204 et disparu au XIVe siècle.

(1) Fabre, *Hist. des Hôpitaux de Marseille*, 1855, p. 25.
(2) *Ibid.*, p. 45, 48, 71 et 75.
(3) *Les Anciens Chevaliers du Saint-Sépulcre à Marseille*, 1889, p. 23.

Coquilhat, famille consulaire d'Aix : *d'azur à 3 coquilles d'or ; au chef de gueules chargé d'une croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes de même* (1).

Serraire, assesseur d'Aix en 1766 : *d'azur à 3 colombes d'argent 2 et 1 ; au chef cousu de gueules chargé de trois croisettes potencées d'argent, chacune cantonnée de 4 croisettes de même* (2).

Boucher, François, marchand à Marseille (? pèlerin).

D'argent à une feuille de chêne de sinople posée en pal ; écartelé, d'azur à une croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes aussi potencées de même (3).

Ce sont là les armes du chapitre de la Cathédrale et ce quartier est identique aux 2 blasons qui suivent :

De Boileau, seigneurs de Vien, etc. dans la province de Liège (Belgique) en 1651, *d'azur à la croix d'or cantonnée de 4 croisettes de même* (4).

Guéau de Reverseaux de Rouvray (Normandie) : *écartelé au 1 et 4 d'azur à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même ; au chef cousu de gueules au gland feuillé d'or ; au 2 et 3 d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent* (5).

(1) Planches armoriales des consuls d'Aix.
(2) *Ibid.*
(3) *Arm. de Marseille, d'Hozier*, publié par le Cte de Montgrand, no 282, p. 145 d'après d'Hozier.
Voir aussi plus loin, des Boucher, de Paris, qui ont des armes analogues.
(4) Baron de Chestret de Haneffe, *La Seigneurie de Vien*. in Bull. de l'Institut archéologiq. Liégeois, t. XXXIII. (1903) p. 184.
(5) Saint-Allais, 1816, verbo *Jérusalem*.

GUÉAU, conseiller du roi : *de gueules à la croix de Jérusalem d'or au chef d'azur chargé d'un gland d'or tigé et feuillé de même* (1).

GUÉAU, Charles, avocat au parlement de Paris : *d'argent à une branche de chêne sur laquelle est perché un oiseau de sable ;* coupé aussi *d'argent par un filet de sable à une croix de Jérusalem d'or* (2).

GRAVADEL, Toussaint, receveur du grenier à sel d'Aubenton.
De Jérusalem plein (3).

FLEUREAU, trésorier de France à Rouen : *écartelé d'azur à 3 fasces ondées d'argent au chef de gueules chargé de 3 étoiles d'or et d'azur à la croix de Jérusalem d'or* (4).

DE LA VARENNE, Anne-Marie : *de gueules à la croix de Jérusalem d'or* (5).

DE LA GRÉE, Marie, fille majeure : *d'argent à la croix de Jérusalem de gueules* (6).

LE TELLIER, Françoise, femme de Charles de BEAULIEU, marquis de Bethomas, capitaine commandant une compagnie de gens d'armes : *d'argent à 6 croix de Jérusalem de sable posées 3-2-1* (7).

DUDUIT, Charles, écuyer sieur de Servolles : *de*

(1) D'HOZIER, *Orléans.*
(2) Id. *Paris.*
(3) Id. *Soissons.*
(4) Id. *Normandie.*
(5) Id. *Paris.*
(6) Id. *Tours.*
(7) Id. *Paris.*

gueules écartelé par un filet de sable à 4 voiles enflées d'argent une à chaque quartier ; sur le tout de Jérusalem (1).

DE COURLAY, Antonin, écuyer, sieur de Bressenvilliers, capitaine au régiment Lyonnais-Infanterie : *écartelé au 1er de Jérusalem ; au 2e et 3e d'azur au lion d'or, au 4e fascé d'or et de gueules de 6 pièces, chaque fasce de gueules chargée de 3 quintefeuilles d'or à une bande de gueules partant de la pointe brochant sur le tout* (1).

GASTIER, René, avocat : *écartelé au 1 et 4 d'azur à la croix de Jérusalem d'or, 2e d'or à 3 étoiles de gueules et au 3e d'argent au croissant d'azur* (2).

SANTEUIL, Jacques, bourgeois de Paris : *écartelé d'azur à une tête d'Argus d'or et de Jérusalem* (3).

TROTIER, Marie-Anne, femme de Mauvais, écuyer, sieur des Tournelles, maréchal des logis du roi : *de gueules à un cheval issant d'argent au chef d'azur chargé d'une croix de Jérusalem d'or* (4).

DE LA BORDE, Louis, seigneur de Grandval : de *Jérusalem plein* (5).

CAILLEU, Michel, garde d'artillerie au fort de Saint-Pierre de Fribourg : *écartelé d'azur à une billette d'or enclose dans un double trécheur de même ; et de Jérusalem, qui est d'argent à la croix d'or, etc* (6).

(1) D'HOZIER, *Paris.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id. *Arm. gén. Alsace.*

De la Framboisière, J.-Baptiste-Gaston, écuyer, s^r de Cersilly, ancien brigadier des gardes du corps : *écartelé d'argent à 3 chevrons de sable accompagné de 3 roses au naturel et de Jérusalem* (1).

Féburier, Jacques, enquêteur, examinateur en l'élection de Moulins : *écartelé d'azur à la croix de Jérusalem d'or et d'argent à 3 oiseaux de gueules* (2).

Gauterot, Catherine, femme de Philibert Lorenchet écuyer, conseiller du roi : *d'argent à la croix de Jérusalem de gueules* (3).

Le prieuré d'Ambon en Bretagne : *de gueules à la croix de Jérusalem d'or* (4).

Buseau, Jacques, avocat au parlement : *d'or au chevron de gueules accompagné de 3 croix de Jérusalem d'or* (5).

Brisseau, Michel, licencié en médecine, porte comme ci-dessus (6).

De la Flie, Balthazar, chanoine de Saint-Géry de Cambrai : *d'or à la croix de Jérusalem de gueules ; au chef d'azur chargé de 3 canards de sable en fasce* (7).

La compagnie des archers de la Bassée : *de gueules à la croix de Jérusalem d'or* (8).

La ville de Marmande : *de gueules à la croix de*

(1) D'Hozier, *Arm. gén. Alsace.*
(2) *Ibid.* *Bourbonnais.*
(3) *Ibid.* *Bourgogne.*
(4) *Ibid.* *Bretagne.*
(5) *Ibid.* *Flandres.*
(6) *Ibid.* *Flandres.*
(7) *Ibid.* *Flandres.*
(8) *Ibid.* *Flandres.*

Jérusalem d'argent en abîme accompagnée de 4 tours du même, posées en croix ; au chef d'azur à 3 fleurs de lys d'or (1).

De Lhermite, Pierre, écuyer : *d'argent à un chevron de gueules ; au chef de Jérusalem* (2).

De la Pérouse, Françoise femme de Claude Pecoit, écuyer, prévôt des marchands de Lyon : *tiercé en fasce, le 1er d'azur à 2 tours d'or ; le 2e crénelé de gueules de 4 pièces ; le 3e d'argent à la croix de Jérusalem de sable* (3).

Dervieux, Jean-Antoine, marchand bourgeois de Lyon : *d'argent à la croix de Jérusalem de gueules* (4).

Ferrandy, Jean-Baptiste, intendant de la Santé à Marseille (1789), directeur de l'hôpital du Refuge, commissaire de la Petite Miséricorde de Saint-Laurent portait : *de Jérusalem qui est d'argent à la croix*, etc. (5).

Ferrand, Louis, avocat au parlement de Paris, portait comme dessus (6).

Chiris, famille notariale d'Escragnoles (Alpes-Maritimes) : *de... à la croix potencée de... cantonnée de 4 croisettes de...* (7).

(1) D'Hozier, *Guyenne.*
(2) *Ibid.* *Limoges.*
(3) *Ibid.* *Lyon.*
(4) *Ibid.* *Lyon.*
(5) Voir ex-libris figuré et décrit par notre érudit collègue M. Emile Perrier dans ses *Bibliophiles et collectionneurs marseillais*, 1897, p. 165.
(6) D'Hozier, *Paris.*
(7) Cachet aux archives des Bouches-du-Rhône, série C. correspondance.

De Tissendier, Bernard, avocat, capitoul de Toulouse en 1748.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur à 3 coquilles d'argent posées 1 et 2 au chef de gueules chargé de 3 croissants d'or ; au 2 et 3 d'or à la croix alézée de gueules, cantonnée de 4 croisettes de même (1).

Pavillon et insignes.

Pavillon. Au XVIIe siècle le pavillon de Jérusalem qui figure parmi ceux « des nations qui courent les mers était au drap d'argent chargé de la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même, qui sont des armes enquérrantes (2) ».

De 1800 à 1850 l'agent du ministère des affaires étrangères à Marseille, qui représentait dans cette ville tous les sujets n'ayant pas de consul, avait le pouvoir d'accorder pour un voyage le pavillon de Jérusalem aux navires marchands. Cette agence, supprimée depuis assez longtemps, avait, du reste, des attributions très étendues ; elle communiquait directement avec les consuls. (Renseignements fourni par M. Famin, fils du dernier titulaire du poste.)

Depuis longtemps, et au moins depuis le commencement du XIXe siècle, les navires de pèlerins ont arboré le drapeau blanc à la croix de Jérusalem de gueules et c'est ainsi qu'il figure sur les cartes actuelles de pavillons à l'usage de la marine.

(1) Brémond, *Nobil. Toulousain*, 1863, t. II, p. 461.
(2) Baron et Playne, *L'Art du Blason*, Paris. 1695. p. 232.

Insignes. — La décoration de l'ordre militaire et pontifical du Saint-Sépulcre de Jérusalem est composée d'une *croix en émail rouge bordée d'or cantonnée de 4 croisettes du même et surmontée d'une couronne royale d'or.*

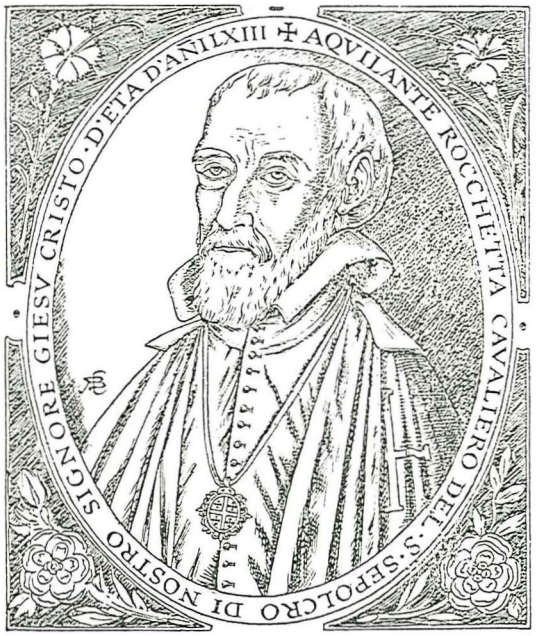

Cet insigne n'a pas varié depuis le XIVe siècle du moins, mais bien antérieurement à cette époque c'est-à-dire au commencement du XIIe siècle, les chanoines et les chevaliers du Saint-Sépulcre portaient sur leur manteau *la croix rouge à double traverse* (1).

(1) Le trésor de l'église du Saint-Sépulcre renferme avec l'épée et les éperons de Godefroy de Bouillon, un collier avec

En effet, un chroniqueur consciencieux nous apprend qu'en 1118 *l'ensegne de l'abit dou Sepucre est une crois vermelle à deux bras (tele la porte li Ospitaus) Et cil del Temple le portent toute single viermelle* (1).

Voilà qui est précis et qui nous promet peut-être de lire un jour une étude intitulée : *Il n'y a ni croix d'Anjou, ni croix de Lorraine, ni de Hongrie et seulement une croix de Jérusalem.*

Croix du Chapitre de Marseille. — Le pape Pie IX a accordé aux chanoines titulaires de la Cathédrale de Marseille de porter sur leur camail suspendue à un ruban de moire noire la croix de Jérusalem en émail rouge bordée d'or. Cette concession, bien que de date récente (30 septembre 1862), fut octroyée — le bref pontifical en fait mention — en raison des liens qui de tout temps ont attaché l'église de Marseille à celle de la Sainte Cité, d'où nous vint, selon la tradition, notre premier évêque saint Lazare et où se dirigèrent les Croisades dans un exode superbe qui s'effectua en grande partie par notre port.

C'est à Mgr O'Cruice que le chapitre est redevable de cette distinction, car c'est à la suite d'une re-

la décoration aux cinq croix, que la tradition attribue aussi à ce prince, mais le style de cette pièce d'orfèvrerie, dont une reproduction photographique a été donnée par M. de Odriozola (*Op. cit*). paraît bien XIVe et même XVe siècle. Du reste, le texte d'Ernoul et de Bernard ci-dessus cité tranche la question.

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, publiée par M. de Mas-Latrie, Paris, 1871, p. 8.

Traduction. L'insigne de l'habit des chevaliers du Saint-Sépulcre est une croix rouge à double traverse comme la portent les Hospitaliers. Ceux du Temple (les chevaliers templiers) portent une croix rouge toute simple.

quête dans laquelle il exposait au Patriarche de Jérusalem, en sollicitant cette faveur, que le collège des chanoines de Marseille était le seul à ne pas avoir d'insignes particuliers bien qu'autrefois ses membres aient portés la décoration du Saint-

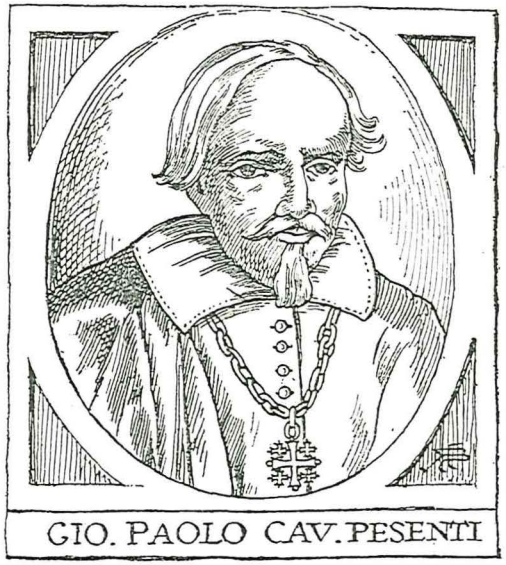

Sépulcre (cet argument est inexact) (1). Le Patriarche répondit que s'il pouvait conférer la décoration du Saint-Sépulcre à des particuliers, il n'avait pas le pouvoir de l'accorder à perpétuité à

(1) Il aurait été plus rationnel de dire que l'insigne du chapitre, en tant qu'armoiries, était avant 1789 *la croix du Saint-Sépulcre d'or sur champ d'azur* (voir ci-devant le chapitre consacré à l'héraldique), mais jamais aucune décoration de ce genre n'a été portée par les chanoines de Marseille avant

une institution toute entière comme un chapitre et qu'il fallait en l'espèce faire intervenir le Souverain Pontife. Celui-ci, cemme on l'a vu, fit droit, à la demande de Mgr O'Cruice.

Touchant Marseille il me reste à signaler ici que la confrérie disparue depuis peu des *pénitents lazaristes* avait pour emblème les cinq croix de Jérusalem argentées qui couronnaient les masses ou bâtons de ses membres.

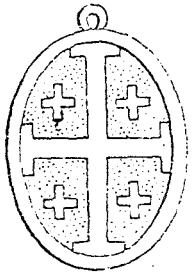

Décoration du Saint-Sepulcre en 1621

Enfin, le bedeau de l'église Saint-Lazare de Marseille porte actuellement suspendu à sa chaîne en sautoir le même insigne en argent.

C'est dans le périmètre de la paroisse actuelle de Saint-Lazare que se trouvait la chapelle des pénitents lazaristes et l'ancien hospice d'aliénés des pénitents lazaristes et sa chapelle sous le titre de Saint-Lazare le tout disparu aujourd'hui.

1862, comme on peut s'en rendre compte, au moyen des portraits d'anciens chanoines que possède cette ville et par l'absence de toute mention concernant cet insigne dans la si complète *Histoire de l'Eglise de Marseille*, par Mgr de Belsunce.

Par suite, il est plus que probable que les croix de Jérusalem portées il y a peu par les pénitents et maintemant par le personnel de la paroisse moderne de Saint-Lazare rappellent les armoiries rapportées plus haut de l'ancien hôpital de Saint-Lazare (1).

(1) Les cinq croix hyérosolimitaines accompagnent souvent ce qui se rapporté à saint Lazare et on nous assure que le tombeau de ce saint, à Autun, en est lui-même orné.

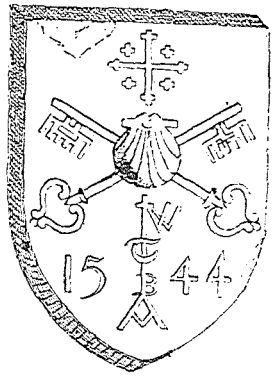

Blason de la confrérie des pèlerins orléanais.

Cte H. de Gérin-Ricard

Bibliographie.

SCHLUMBERGER. Numismatique de l'Orient latin. Paris, 1878 et 1882.

BLANCARD. Essai sur les monnaies de Charles Ier de Provence, 1868.

BLANCARD. Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches-du-Rhône. Marseille, 1860.

A. HEISS. Monedas hispano-cristianas, 1869.

LE NORMANT. Trésor de numismatique et de glyptique, 1836 (Grands Feudataires, Communes, Evêques et Barons).

DOUET D'ARCQ. Inventaire des sceaux des archives nationales, 1863-1868.

J. ROMAN. Sigillographie des diocèses de Gap et d'Embrun, 1870-1873.

PAOLI. Codice diplomatico, etc... 1733.

ALBANÈS. Armorial des évêques de Marseille, 1884.

D'HOZIER. Armorial général de la France, ms. bibliothèque nationale.

O. TEISSIER. Armorial de Toulon.

O. TEISSIER. Armorial des échevins de Marseille, 1882.

DE MONTGRAND. Armorial de Marseille.

DE MONTGRAND. Armorial des gentilshommes de la sénéchaussée d'Aix en 1787.

PATAC. Armorial ms. du consulat de Marseille, (Bibliothèque de la ville Ab. 69.)

ROBERT DE BRIANÇON. Nobiliaire de Provence.

DE VERTOT. Armorial de Malte, histoire de cet ordre, t. VII.

GOURDON DE GENOUILLAC. Nobiliaire des Bouches-du-Rhône, 1863.

BRÉMOND. Nobiliaire toulousain, 1863.

DE MILLEVILLE. Armorial historique de la noblesse de France, 1846.

ARTEFEUIL. Histoire héroïque de la noblesse de Provence.

DU CANGE. Glossaire.

DE BRESC. Arm. des Communes de Provence.

PITHON-CURT. Nobiliaire du Comtat-Venaissin. Cartes du Consulat d'Aix.

Les Galeries de Versailles (salle des Croisades), t. I, supplément.

PERRIER. Collectionneurs et bibliophiles provençaux.

CHEVILLARD. Dictionnaire héraldique.

Traités d'héraldique de BARON et PLAYNE (1695 SAINT-ALLAIS (1816), MAIGNE (1860) DE VAUBLANC (ms. 1890), JOUFFROY D'ECHAVANNES (1880).

C. DE ODRIOZOLA. Libro de oro de orden del Santo-Sepulcro de 1561 à 1848. Saragosse 1900.

Cte COURET. Histoire de l'ordre du Saint-Sépulcre 1904, et autres sources manuscrites ou imprimées que l'on trouvera citées à leur place.

Index des communautés et familles dont les armoiries sont décrites dans cette étude

Aix en Provence. 96.
Alberia. 93.
Ambon (prieuré d'). 128.
Anjou (d'). 95.
Beaussier. 106.
Berthaut. 110.
Boileau (de). 125.
Borde (de la). 127.
Boucher. 117, 125.
Bouliers (de). 95
Bourbon-Busset (de). 97.
Boursier. 121.
Boutet. 116, 117.
Bredet. 121.
Brisseau. 128.
Breheret. 116.
Broquery. 109.
Buseau. 128.
Cailleu. 127.
Cavelier. 115.
Châlo Saint-Mard. 113.
Chaufour (de). 121.
Chautard (de). 101.
Chesneau de la Renardière. 110.
Chiris. 129.
Cipriani (de). 106.
Conflans (de). 99.
Coquilhat. 125.
Couret. 112.
Courlay (de). 127.
Crousnilhon (de). 103.
Dervieux. 129.
Duduit. 126.
Duris. 121.
Elbeuf (drapiers d'). 99.
Eydoux. 108.
Falize (de la). 115.
Féburier. 128.
Ferrand 129.
Ferrandy. 129
Feurier. 114, 115.
Fleureau. 126.
Flie (de la). 128.
Fontenu (de). 120.
Framboisière (de la). 128.
Fueri de Haimendorf. 111
Gastier. 127.
Gaultier. 121.
Gauterot. 128.
Gilbat. 115.
Godin. 113.
Gravadel. 126.
Grée (de la). 126.
Grignan (de). 97.
Grimod. 108.
Guéau. 125, 126.
Guérin. 116.
Guisain. 122.
Hanforde (de). 88.
Hémart. 121.
Hersant. 119.
Hervy. 114.
Huart. 118.

Isewinjs. 111.
Jaubert. 109.
Joly. 119, 120.
Joubert (de). 107.
Jourdan. 108.
La Bassée (archers de). 128.
Lambert. 115.
Langénieux. 112.
Le Juge. 120.
Le Rouge. 117.
Le Roy. 106, 120.
Le Tellier. 126.
Lhermite (de). 129.
Lusignan. 95.
Marmande. 128.
Marseille (chapitre). 86, 122.
Marseille (hôpitaux) 123.
Marseille (basilique de N. D. de la Garde). 102.
Maury. 119.
Mée (du). 118.
Meretz (de) 107.
Mesnet. 115.
Michel. 106.
Mezé (de). 116.
Mezerets (de). 118, 119.
Morgan. 105.
Nancy. 99.
Orléans (officialité). 89.
Patac. 103, 104.
Pérousse (de la). 129.
Perray. 120.
Pillon. 116.
Polhoüyn. 118.
Puget (de). 105.
Rollet. 119.
Rouen (de) 89.
Saaralbe. 98.
Sabatier. 88.
Sainte Croix de Verdon. 103.
Salles (de). 111.
Sanchez 89.
Santeuil. 127.
Serraire. 125.
Seyne-les-Alpes. 100.
Tibertis. 88.
Tissendier (de). 130.
Trotier. 127.
Trousseville. 110.
Vadenay. 119.
Varenne (de la). 126.
Vernin. 114.
Voulx (de). 109.
Yon. 118.
Zuallardo. 111.